



SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DU PREMIER RAPPORT DE L'OEF/ROPPA



Ont particulièrement contribué à la production de ce rapport :

Les 13 points focaux qui ont animé le processus de production des apports des plateformes

BENIN	PNOPPA	Jonas GBEFFO
BURKINA FASO	CPF	Obi Julienne OUATTARA et Feue Dr Aimée NIKIEMA-ZANGO (†)
CÔTE D'IVOIRE	ANOPACI	Léon Amani ALLANGBA
GAMBIE	NACOFAG	Seedy BENSOU DA
GHANA	FONG	Samuel ESSAH
GUINEE BISSAU	QNCOCPA	Julio CASSAMA
GUINEE	CNO PG	Lucien GNEKOYA
LIBERIA	FUN	David KARMBOR, JR.
MALI	CNOPM	Lamine COULIBALY
NIGER	PFPN	Adamou BAGNA
SENEGAL	CNCR	Yoro Idrissa THIOYE
SIERRA LEONE	NAFSL	Marvel HANCILES
TOGO	CTOP	Ougadja FIKOU

Le noyau régional qui a assuré le suivi du processus au niveau national et régional

Ousseini OUEDRAOGO, Secrétaire Exécutif/ROPPA

Mahamadou OUEDRAOGO, Chargé de programme Observatoire des EF/ROPPA

Marie Louise CISSE, Chargée de programmes Plaidoyer et Genre/ROPPA

Rostaing AKOHA, Responsable Suivi Evaluation/ROPPA

Le secrétaire général chargé de l'OEF qui a initié et animé le processus et en a assuré la responsabilité avec le Bureau Exécutif du ROPPA

Nadjirou SALL, Secrétaire Général/ROPPA

Les personnes ressources qui ont accompagné le processus

Loïc BARBEDETTE, Sociologue indépendant

Papa Assane DIOP, Appui technique FONGS

Mamadou Goïta, IRPAD

RÉSUMÉ SOMMAIRE DU RAPPORT 2016	5
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	6
PRÉFACE	12
INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT	14
CHAPITRE 1 : OBSERVATIONS AUTOUR DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	23
I : LA CAMPAGNE AGRICOLE 2015/2016	24
(1) Tendance générale observée.....	24
(2) Commentaires sur les résultats de la campagne agricole.....	24
(3) Conclusions.....	25
II : LES ORIENTATIONS ET LES RÉSULTATS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AU COURS DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE AGRICOLE	26
(4) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays de la bande sahélo-soudanienne (NIGER, BURKINA FASO, MALI).....	26
(5) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays côtiers de la façade Atlantique Ouest (SÉNÉGAL, GAMBIE, GUINÉE BISSAU).....	27
(6) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays à dominante forestière récemment touchés par la fièvre Ebola (GUINÉE, SIERRA LEONE, LIBÉRIA)	28
(7) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays côtiers de la façade atlantique Sud (CÔTE D'IVOIRE, GHANA, TOGO, BÉNIN).....	30
III : LES STRATÉGIES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	31
(8) Les ressorts des stratégies des exploitations familiales	31
(9) Les orientations des stratégies familiales.....	31
(10) Les modalités de mise en œuvre des stratégies familiales.....	31
IV : CONCLUSIONS TIRÉES PAR LE ROPPA DE L'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AU COURS DES CAMPAGNES AGRICOLES 2014-2015 ET 2015-2016 : COMMENT RENFORCER LA VIABILITÉ DES EXPLOITATIONS FAMILIALES ?	32
(11) La dimension multifonctionnelle des EF constitue le socle de leur viabilité et de leur résilience.....	32
(12) Perception de la viabilité des exploitations familiales par les plateformes membres du ROPPA : une viabilité conditionnée.....	32
(13) Pour améliorer durablement la viabilité des EF, il faut les rendre plus attractives pour les jeunes et les femmes. ..	33
(14) Des EF intéressantes pour les États du point de vue de leurs apports à l'économie et aux sociétés nationales. ..	33
CHAPITRE 2 : OBSERVATION DES APPUIS-CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES. 35	35
V : TABLEAU DE L'OFFRE ACTUELLE DES OP EN MATIÈRE D'APPUI/CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES.....	36
(15) Dans 5 pays, des dispositifs de conseil aux exploitations familiales à gouvernance paysanne d'envergure sont opérationnels : BURKINA FASO, MALI, SÉNÉGAL, GUINÉE, BÉNIN.....	36
(16) Dans 4 pays, des dispositifs paysans sont partiellement fonctionnels ou en construction : NIGER, LIBÉRIA, CÔTE D'IVOIRE, GHANA	37
(17) Dans 4 pays, il n'y a pas encore de dispositifs paysans de conseil à l'EF : GAMBIE, GUINÉE BISSAU, SIERRA LÉONE, TOGO	39
VI : PREMIERS ACQUIS ET PERSPECTIVES	40
(18) Les lignes de force de la construction des pratiques paysannes d'appui conseil de proximité aux EF.....	40
(19) La construction de dispositifs paysans d'appui-conseil de proximité.....	41
CHAPITRE 3 : VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES, ET EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE	43
VII : CE QUE LES OP ONT PARTICULIÈREMENT RELEVÉ DANS LES EFFETS DES POLITIQUES NATIONALES RÉCENTES SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES	44
(20) L'amélioration de l'utilisation par les exploitations familiales des semences et autres intrants grâce à leur subventionnement.....	44
(21) Le renforcement des ÉQUIPEMENTS et des INFRASTRUCTURES	45

(22)	Les politiques spécifiques dans le domaine de la production animale et halieutique	46
(23)	Les appuis à la commercialisation des produits des exploitations familiales	46
(24)	L'accès au financement	47
(25)	La SÉCURISATION FONCIÈRE	48
VIII : L'ACTION RÉCENTE DES PLATEFORMES DU ROPPA SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS		
(26)	L'action des plateformes du ROPPA au niveau national.	49
(27)	Les principaux résultats de l'action politique des plateformes nationales.....	49
IX : LES POLITIQUES RÉGIONALES ET LE CADRE GÉNÉRAL DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES POLITIQUES NATIONALES		
(28)	Le cadre régional dans lequel s'inscrivent les politiques nationales.....	50
X : L'ACTION RÉCENTE DU ROPPA SUR LES POLITIQUES RÉGIONALES ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS.....		
(29)	L'approche d'intervention du ROPPA.....	51
(30)	L'action du ROPPA sur les politiques définies dans le cadre de la CEDEAO et leurs déclinaisons nationales.....	52
(31)	Les principaux résultats du réseau au niveau régional.....	52
(32)	L'appréciation du ROPPA sur la mise en œuvre des politiques régionales.....	52
(33)	Commentaires sur les résultats récents de l'action politique du ROPPA:	53
XI : CONCLUSIONS : LES QUESTIONS TRANSVERSALES AUXQUELLES LE ROPPA DEVRA ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF		
(34)	Question 1 : QUEL MODELE D'AGRICULTURE FAUT-IL PROMOUVOIR ?.....	54
(35)	Question 2 : QUELLE GESTION DE L'ESPACE ET QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?	54
(36)	Question 3 : COMMENT RENOUVELER LES RESSOURCES NATURELLES ET ANTICIPER SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	54
(37)	Question 4 : SUR QUOI AGIR EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE ?	55
(38)	Question 5 : QUELLES POLITIQUES D'ÉLEVAGE ET QUELLE GESTION DU PASTORALISME ?	55
(39)	Question 6 : QUELLE CONTRIBUTION PEUT APPORTER LE ROPPA POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES FEMMES DANS LES POLITIQUES ?.....	55
(40)	Question 7 : COMMENT AGIR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES JEUNES DANS LES POLITIQUES ?	55
(41)	Question 8 : SOUS QUEL ANGLE ABORDER LA SÉCURITÉ DANS LE MONDE RURAL ?	55
(42)	Question 9 : COMMENT RENFORCER LA CONTRIBUTION DU ROPPA À LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ?	55
CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU ROPPA.....		
XII : LA VALORISATION DE L'UTILISATION DE CE PREMIER RAPPORT		
(43)	Valorisation interne :	58
(44)	Valorisation externe :	59
XIII : LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE		
(45)	Prendre appui sur la «mémoire de l'Observatoire»	59
(46)	Renforcer les capacités des acteurs de l'observatoire.....	60
(47)	Développer progressivement l'observatoire	60
XIV : LE RENFORCEMENT DES COHÉRENCES STRATÉGIQUES DU ROPPA		
(48)	Créer une cohérence entre les grands chantiers du ROPPA sur la base des résultats de l'observatoire	61
(49)	Définir une nouvelle stratégie de communication.....	61
(50)	Mettre en œuvre le nouveau plan stratégique du ROPPA	61
XV : LES PROCHAINS RAPPORTS DE L'OBSERVATOIRE		
(51)	Se projeter sur 2018 : un rapport d'observation amélioré	62
(52)	En 2017, un rapport intermédiaire	62

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

A	AFD..... Agence française de développement
	AFDI..... Agriculteurs français et développement international
	ANADER..... Agence nationale d'appui au développement rural
	ANOPACI..... Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire
	ANOPER..... Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin
	ANPROCA..... Agence nationale de promotion et de conseil agricole
	AOPP..... Association des organisations professionnelles paysannes
	APESS..... Association pour la promotion de l'élevage au sahél et en savane
	ARA<A..... Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
	ASRP..... Agriculture sector rehabilitation project
B	BE..... Bureau exécutif
	BM..... Banque mondiale
C	CA..... Conseil d'administration
	CEDEAO..... Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
	CEF..... Conseil à l'exploitation familiale
	CILSS..... Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au sahél
	CMDT..... Compagnie malienne pour le développement du textile
	CNCR..... Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal
	CNOP-G..... Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée
	CNOP-M..... Coordination nationale des organisations paysannes du Mali
	COFREPECHE..... Bureau d'études international en pêche, aquaculture et environnement marin
	CORET..... Confédération des organisations d'élevage traditionnel
	COS..... Comité d'orientation et de suivi
	CPF..... Confédération paysanne du Faso
	CTOP..... Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles
E	ECOWAP..... Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
	EF..... Exploitation familiale
	EXFAM..... Projet d'observatoire des exploitations familiales
F	FAO..... Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
	FIRCA..... Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole
	FISAN..... Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
	FNAA..... Fonds national pour l'alimentation et l'agriculture
	FNGN..... Fédération nationale des groupements Naam
	FONG..... Farmers organization network in Ghana
	FONGS..... Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal
	PPFD..... Fédération des paysans du Fouta Djallon
	FRAA/ECOWADF..... Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation
	FUN..... Farmers union network of Liberia
	FUPRO..... Fédération des unions des producteurs du Bénin
G	GAFSP..... Global agricultural food security program
I	i3N..... Initiative les nigériens nourrissent les nigériens
	ICAT..... Institut de conseil et d'appui technique
	IER..... Institut d'Économie Rurale
	IMF..... Institution de microfinance
L	LEFA..... approche d'appui à l'exploitation familiale agricole
	LOA..... Loi d'orientation agricole
	LOASP..... Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral

M	MVE	Maladie à virus ebola
N	NACOFAG	National coordinating organisation of farmer associations the Gambia
	NAFSL	National association of farmers of Sierra Leone
O	OEF	Observatoire des exploitations familiales
	OGM.....	Organisme génétiquement modifié
	OP	Organisation paysanne
	OSC.....	Organisation de la Société Civile
P	P4P.....	Purchase for progress
	PADAT	Projet d'appui au développement agricole du Togo
	PAM.....	Programme alimentaire mondial
	PAMEF.....	Projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales
	PAPROSEM	Projet d'appui à la production et à la diffusion durable de semences certifiées en Afrique de l'Ouest
	PASA	Projet d'appui au secteur agricole
	PAU	Politique agricole de l'union économique monétaire ouest africaine
	PCD-TSAN.....	Programme communautaire décennal de transformation de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
	PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
	PF.....	Plate-forme
	PFPN	Plate-forme paysanne du Niger
	PIB.....	Produit intérieur brut
	PNIA.....	Programme national d'investissement agricole
	PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
	PNOPPA-B	Plate-forme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin
	PPAAO/WAAPP	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
	PRAPS	Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel
	PRIA	Programme régional d'investissement agricole
	PRIASAN	Programme régional d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
	PRIDEC.....	Programme régional d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers
	PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
	PTF.....	Partenaire technique et financier
Q	QNCOCPA-GB	Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles de Guinée Bissau
R	RBM	Réseau Billital Maroobe
	RECA	Réseau des chambres d'agriculture
	ROPPA.....	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest
	RPCA.....	Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires
S	SE.....	Secrétariat exécutif
	SFD	Systèmes financiers décentralisés
	SNAAP-EF	Systèmes nationaux d'accompagnement et d'appui de proximité aux exploitations familiales
T	TEC.....	Tarif extérieur commun
U	UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
	UGCPA/BM	Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun
	USAID	United States agency for international development
U	ZAE	Zone agro-écologique



RÉSUMÉ SOMMAIRE DU RAPPORT 2016

Le 1^{er} rapport de l'**OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS FAMILIALES du ROPPA (OEF/ROPPA)** traite de quatre questions qui livrent successivement (i) une lecture paysanne du comportement des exploitations familiales ouest africaines au cours des deux dernières campagnes agricoles ; (ii) un tableau des appuis conseils de proximité dont ces EF ont bénéficié ; (iii) une analyse des politiques auxquelles ces EF et les organisations qui les représentent ont fait face ; et (iv) les perspectives de l'OEF. Parallèlement, le ROPPA a mis à profit le processus de production des informations qui ont alimenté ce premier rapport pour analyser ses pratiques actuelles de suivi des exploitations familiales. Pour des commodités d'utilisation, ce rapport est décomposé en quatre LIVRETS et un document de SYNTHÈSE et de CONCLUSIONS.

La partie du rapport portant sur l'observation du comportement des exploitations familiales sur les 2 campagnes agricoles fait l'objet d'un **LIVRET 1 (OBSERVATION DES DYNAMIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES)**. Il ressort de cette observation que d'une année à une autre, selon les comportements climatiques, mais aussi l'intensité des soutiens publics, les exploitations familiales sont capables de faire des progrès importants et ainsi d'améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaires de la région. Ainsi, 8 pays de la région ouest africaine ont amélioré les résultats de la campagne agricole 2015 – 2016 par rapport à la précédente. Il s'agit du Niger, du Mali, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée, de la Sierra Leone, et du Libéria. Pour la plupart de ces 8 pays, la soudure alimentaire a été bien supportée cette année car les greniers familiaux et communautaires ont été bien remplis, les apports des activités de cueillette/contre saison ont été conséquents, les marchés ont été bien approvisionnés, et les prix sont restés stables. Dans ces 8 pays, la bonne pluviométrie en 2015 et

des politiques publiques favorables (notamment en matière de subventions), combinées aux stratégies des exploitations familiales et à l'action des OP ont favorisé en tendance générale ces résultats. Dans certaines localités, les calamités naturelles, l'insécurité civile et les défaillances dans la mise en œuvre de l'action publique ont limité les résultats de la campagne agricole. Le rapport conclut sur ce point qu'à côté des facteurs naturels, l'action de l'homme (stratégies des EF, action de l'État) reste tout aussi déterminante. Il conclut également sur l'intérêt pour les OP de développer une fonction de suivi des campagnes agricoles pour renforcer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre des politiques. Cette partie du rapport propose par ailleurs une appréciation des résultats des exploitations familiales par groupe de pays qui partagent plus ou moins les mêmes caractéristiques géographiques et socioculturelles. Ainsi, dans les pays de la bande soudano sahélienne (Burkina Faso, Mali, Niger), les EF ont été plutôt autosuffisantes et souvent excédentaires sur le plan des productions vivrières, avec une augmentation de la production animale, une bonne mise en marché, une augmentation des revenus, et une contribution aux économies en augmentation. Les pays côtiers de la façade atlantique ouest (Gambie, Guinée Bissau, Sénégal) ont également eu des productions vivrière et animale en progression, et une amélioration des conditions de commercialisation, sauf dans un pays. Dans les pays à dominante forestière récemment marqués par l'épidémie de la fièvre Ebola (Guinée, Libéria, Sierra Leone), on note une nette remontée de la production vivrière, et une remontée plus lente de la production animale et de la pêche, alors que l'offre peine à suivre la demande sur les marchés. Enfin dans les pays côtiers de la façade atlantique sud (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo), on note plutôt une tendance à la baisse des productions vivrières même si la sécurité alimentaire n'est pas menacée. Les résultats sur l'élevage sont quant à eux en progrès.

Pour les 4 groupes de pays, le rapport identifie les facteurs qui ont favorisé ou contraint les résultats des EF, et fournit des informations sur les stratégies mises en œuvre par les exploitations familiales pour atteindre les objectifs qu'elles poursuivent compte tenu des opportunités et des contraintes qui se présentent à elles. Enfin le rapport conclut cette partie sur une analyse de la viabilité des EF en Afrique de l'ouest, viabilité qui dépendra dans le temps de leurs capacités à se transformer pour être toujours plus attractives pour les jeunes et les femmes. Plusieurs arguments permettent de dire que les EF doivent intéresser les États au vu de leurs contributions conséquentes aux économies et sociétés nationales.

Les observations présentées dans le **LIVRET 2 (OBSERVATION DES APPUIS CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES)** donnent un panorama de l'offre actuelle des OP en matière d'appui conseil aux exploitations familiales. Il en ressort qu'il existe des dispositifs de conseil aux EF à gouvernance paysanne d'envergure dans 5 pays (Burkina, Mali, Sénégal, Guinée, Bénin), des dispositifs paysans partiellement fonctionnels ou en construction dans 4 pays (Niger, Libéria, Côte D'ivoire, Ghana), et que dans 4 pays il n'y a pas encore de dispositifs paysans de conseil à l'EF (Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone, Togo). Ce livret présente également une description et une analyse comparative des pratiques et systèmes d'appui-conseil paysans, et un repérage des conditions dans lesquelles se construisent les pratiques et systèmes paysans de conseil à l'EF. Enfin, à partir d'une première appréciation des résultats de ces dispositifs paysans, le rapport propose dans ce 2^{ème} livret des perspectives d'évolution, en particulier la promotion dans chaque pays d'un système national d'appui et d'accompagnement de proximité des exploitations familiales (SNAAP/EF) basé sur le partenariat OP/ Etat, et permettant de renforcer l'adaptation et la proximité des services d'appui conseil pour les exploitations familiales. Il convient de noter ici que 5 pays (Burkina Faso, Gambie, Guinée, Mali et Sénégal) disposent déjà de propositions dans ce cadre conjointement formulées par la plateforme paysanne nationale et le ministère de tutelle dans chaque pays.

Le **LIVRET 3 (VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES et EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE)** restitue l'analyse et l'appréciation par les organisations paysannes des principales politiques publiques actuelles du point de vue de leurs effets sur les EF. Cette analyse porte d'une part sur les principales politiques publiques connues par les OP dans chaque pays. Elles sont recensées et les effets de leur mise en œuvre sont appréciés par domaines. Six domaines sont retenus : l'utilisation des semences et autres intrants, le renforcement des équipements et infrastructures, l'appui à la production animale et halieutique, les appuis à la commercialisation, l'accès au financement et au crédit, et l'accès au foncier). Les effets positifs pour les exploitations familiales des politiques récentes de la plupart des États sont sensibles en matière d'amélioration de l'accès aux intrants; ils sont plus mitigés en matière de commercialisation des produits; des problèmes se posent pour les petits exploitants familiaux, pour

les femmes pour les éleveurs dans plusieurs pays en matière de sécurisation foncière et d'accès aux espaces aménagés. La veille paysanne met aussi en évidence de nombreux problèmes de mise en œuvre des politiques et analyse l'action récente des plateformes nationales sur les politiques et ses principaux résultats.

Une seconde partie de ce livret rappelle les principales politiques régionales auxquelles le ROPPA participe, leurs instruments et programmes de mise en œuvre régionaux (réserve régionale de sécurité alimentaire, programmes de développement des filières prioritaires de l'UEMOA, PRAPS - pastoralisme sahel, PRIDEC - élevage pays côtiers, GAFSP, irrigation Sahel, PAPROSEM, offensive riz). On présente les positionnements politiques du ROPPA en collaboration avec des réseaux d'OP et d'OSC partenaires, et on fait une appréciation des résultats obtenus à travers leur lobbying et de leurs effets attendus sur les exploitations familiales. Les avancées importantes dans la participation des OP au dialogue politique sont mises en évidence.

Sur la base des réflexions internes du ROPPA suscitées par les résultats de sa veille politique au moment de la validation de son premier rapport, ce livret met en évidence 9 questions transversales auxquelles le ROPPA est et restera particulièrement sensible : (i) La tentation de privilégier l'agriculture industrielle au détriment de l'agriculture familiale ; (ii) la gestion de l'espace et l'aménagement du territoire; (iii) le renouvellement des ressources naturelles et l'anticipation sur les changements climatiques ; (iv) la pêche et l'aquaculture; ; (v) la gestion du pastoralisme dans les politiques ; (vi) la prise en compte des femmes dans les politiques ; (vii) la prise en compte des jeunes dans les politiques ; (viii) la sécurité dans le monde rural ; (ix) la définition et la mise en œuvre des politiques.

Le **LIVRET 4 (LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA)** présente le tableau des pratiques actuelles de suivi des campagnes agricoles, des pratiques de suivi des comportements et résultats des exploitations familiales, des pratiques d'appui conseil et des pratiques de veille politique des plateformes du ROPPA qui ont permis de rassembler les informations utilisées pour produire le premier rapport de l'OEF du ROPPA. Cet état des lieux, essentiellement à usage interne, doit servir de base pour améliorer ces pratiques dans le processus de consolidation progressif de cet observatoire.

Enfin une dernière partie du rapport, qui fait l'objet de la présente **SYNTHÈSE**, précise les caractéristiques de ce premier rapport, résume les connaissances produites par les organisations paysannes sur la dynamique des exploitations familiales, la façon de les suivre et de les appuyer, et les appréciations des organisations paysannes sur les politiques en rapport avec les exploitations familiales, telles qu'elles sont développées dans les 4 livrets, et dégage les perspectives de l'observatoire des exploitations familiales du ROPPA, notamment en termes de diffusion de ce rapport (qui pour le ROPPA n'est que le premier d'une série), et en termes d'amélioration progressive de ses dispositifs d'observation et de consolidation de l'OEF régional du ROPPA.

La grande majorité des exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest est de type familial (95% selon les estimations officielles). Les membres des organisations paysannes et de producteurs affiliés au ROPPA sont aussi majoritairement constitués de chefs ou membres d'exploitation familiale. C'est ce qui fonde et justifie l'engagement de ces OP et de leur réseau, le ROPPA, dans la défense de l'agriculture familiale comme modèle sur lequel doit être bâtie la souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. Cet engagement se justifie également par la conviction que les OP doivent miser sur la capacité d'adaptation, le renforcement de la résilience et des résultats des EF pour nourrir durablement leurs pays, la région, le monde.

Les organisations paysannes et de producteurs ont la double vocation d'appuyer directement leurs membres en développant des services, et de défendre leurs intérêts dans le cadre des politiques publiques qui impactent sur leurs conditions de vie et de travail. Les OP ont cherché pour cela à se doter d'outils et d'instruments stratégiques qui répondent à cette double préoccupation de mieux appuyer les EF et mieux défendre leurs intérêts. L'observatoire des exploitations familiales du ROPPA (OEF) entre dans cette perspective. Sa finalité est de contribuer à diffuser des connaissances produites par et pour les paysans sur les dynamiques des exploitations familiales afin d'adapter les services et appuis en leur direction et les politiques aux différents niveaux. La création de cet instrument était déjà inscrite dans les perspectives du ROPPA au moment de sa fondation.

Il existe par ailleurs des dispositifs d'observation de l'agriculture africaine, mais à notre connaissance aucun n'a le caractère paysan recherché par l'initiative du ROPPA. Notre conviction a été dès le départ qu'un observatoire paysan ne ferait pas double emploi avec les dispositifs existants et disposant de moyens scientifiques hors de portée des OP, mais pourrait prendre appui sur eux pour mettre à la disposition des paysans et de leurs organisations des informations quantitatives auxquelles ils n'ont pas facilement accès, et apporterait tant aux décideurs politiques qu'aux chercheurs et aux acteurs du développement des types d'informations qualitatives «captées de l'intérieur» qui ne sont actuellement pas produites. Une telle entreprise pionnière n'est cependant pas aisée à construire, et le ROPPA a connu de nombreuses difficultés pour la faire aboutir, mais il a pu compter sur la confiance et le soutien de plusieurs de ses partenaires, et il a fait preuve de ténacité pour ne pas se laisser décourager. En même temps, à travers nos tâtonnements nous avons acquis une expérience et en sommes arrivés à la conclusion que nous étions loin d'être «vides» de connaissances sur les exploitations familiales et qu'il ne fallait pas attendre que tous les éléments d'un observatoire permanent soient mis en place pour valoriser ces connaissances et publier un premier rapport préfigurant ce que cherchera à produire cet observatoire. En effet nous avons déjà des dispositifs qui nous permettent «d'observer», et donc les éléments de base d'un «observatoire» : le ROPPA prendra appui sur cette première expérience pour perfectionner ses outils et publier de nouveaux rapports à un rythme régulier. C'est à partir de là que le ROPPA va développer progressivement cet instrument. Nous aurions pu commettre des consultants et faire appel à des experts pour collecter et mettre en forme les informations afin de garantir la production de ce rapport. Cependant

nous avons choisi une voie plus exigeante : celle de le faire co-construire par nos 13 plateformes nationales, les élus du réseau et leur staff technique, en dialogue avec quelques personnes-ressources mais en gardant la maîtrise du processus. Ce faisant, nous aboutissons à un rapport certainement différent et sans doute moins élaboré que ce qu'auraient produit des chercheurs ou des experts, mais qui sera à coup sûr plus lu, approprié et utilisé par les acteurs paysans qui l'ont co-produit. L'objectif de l'Observatoire et de ce rapport est en effet d'abord de donner aux OP un cadre de référence qui leur permette de se situer. Elles doivent être les premières bénéficiaires de cet observatoire.

Lorsque nous avons pris cette orientation en mars 2016, nous faisons le pari que nous arriverions à élaborer de cette façon un rapport suffisamment consistant pour montrer que le ROPPA est un bon «observateur» des réalités paysannes, et que la mobilisation des forces vives du réseau dans ce processus allait donner un nouvel élan à la dynamique du ROPPA. Ce pari nous paraît en grande partie gagné. L'essentiel du contenu de ce rapport repose en effet sur les apports des 13 plateformes nationales qui se sont toutes fortement impliquées et ont fourni des rapports nationaux extrêmement riches. On peut voir des signes parlants de l'intérêt et l'engouement des différents acteurs du ROPPA pour ce processus dans le respect rigoureux par chacun d'un calendrier très serré qui a permis en 14 étapes d'aboutir au présent rapport, ainsi que dans le sérieux et la qualité du travail fourni pour rassembler les apports qui l'ont alimenté.

Nous savons que ce premier rapport a des limites, mais il a le mérite d'exister alors qu'il n'existe par ailleurs pas grand chose qui donne une vision régionale sur les exploitations familiales en Afrique de l'Ouest, et qu'il n'existe rien qui donne une analyse par les OP de la situation actuelle des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest et des questions sensibles que met à jour la connaissance de ces situations. Ce rapport 2016 de l'OEF du ROPPA n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions, mais il peut être une contribution paysanne immédiate dans le cadre des politiques et programmes régionaux et nationaux en cours de définition ou de réajustement. Il doit être aussi une source d'informations utilisables à court, moyen et long terme pour mieux comprendre les conditions, comportements et stratégies des exploitations familiales ouest africaines, afin de mieux accompagner leurs transformations. Il peut ainsi être utilisé et valorisé par les EF et leurs organisations dans le cadre de leurs réorientations stratégiques. Il peut l'être aussi par les décideurs dans le cadre des politiques et programmes publics, et par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de leurs interventions.

Ce 1^{er} rapport de l'OEF du ROPPA intervient dans un contexte marqué par les changements structurels que sont la forte croissance démographique, l'urbanisation des zones rurales, le changement climatique, l'insécurité civile et la poussée du radicalisme (terrorisme, nationalisme). Ces changements imposent un nouveau regard sur les modèles socio-économiques, les systèmes de production, et la gouvernance des ressources productives aux différents niveaux (familial, communautaire, national, international).

Il intervient également au moment où la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest, la CEDEAO, lance la seconde phase de la politique agricole régionale à l'horizon 2025 (PRIASAN et PNIASAN 2^{ème} génération) dans le cadre de laquelle 7 enjeux majeurs ont été identifiés pour être pris en charge par les instruments régionaux et nationaux : (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires; (ii) mieux intégrer la dimension nutritionnelle; (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional; (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques; (v) accroître la résilience des exploitations familiales; et (vi) mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional; (vii) gouverner l'intersectoriel.

C'est donc à un moment crucial que le ROPPA a décidé de publier ce rapport qui est une production de connaissances paysannes d'abord utilisables par les exploitations familiales à travers les organisations paysannes et de producteurs de base.

Ce processus n'aurait pas pu être mené à bien sans l'attention et la collaboration des Pouvoirs Publics qui, dans chaque pays, ont facilité l'accès des plateformes à l'information et manifesté leur intérêt pour leur travail, sans le soutien des Partenaires techniques et financier qui ont appuyé dans la durée le ROPPA dans la construction de son observatoire (CEDEAO, UEMOA, FIDA, Union Européenne, Coopération suisse, AFD, SOS FAIM, Fondation de France, Hub Rural). Je les remercie au nom du ROPPA.

Je salue également les Plateformes paysannes nationales qui ont fortement contribué à cette production par leurs apports et par leur engagement illustré par le respect de la planification, et remercie particulièrement les 13 points focaux qui ont conduit les processus dans leurs pays respectifs. Mes remerciements vont également au Conseil d'Administration, au Bureau Exécutif et au Secrétaire Général en charge du dossier de l'Observatoire pour le suivi assuré autour de la question de la mise en œuvre de l'OEF, ainsi qu'au Secrétariat Exécutif pour sa réactivité et son engagement continu tout au long du processus. Je ne peux pas oublier dans mes remerciements les personnes ressources qui n'ont ménagé aucun effort et dont les apports ont été à la hauteur de nos attentes.

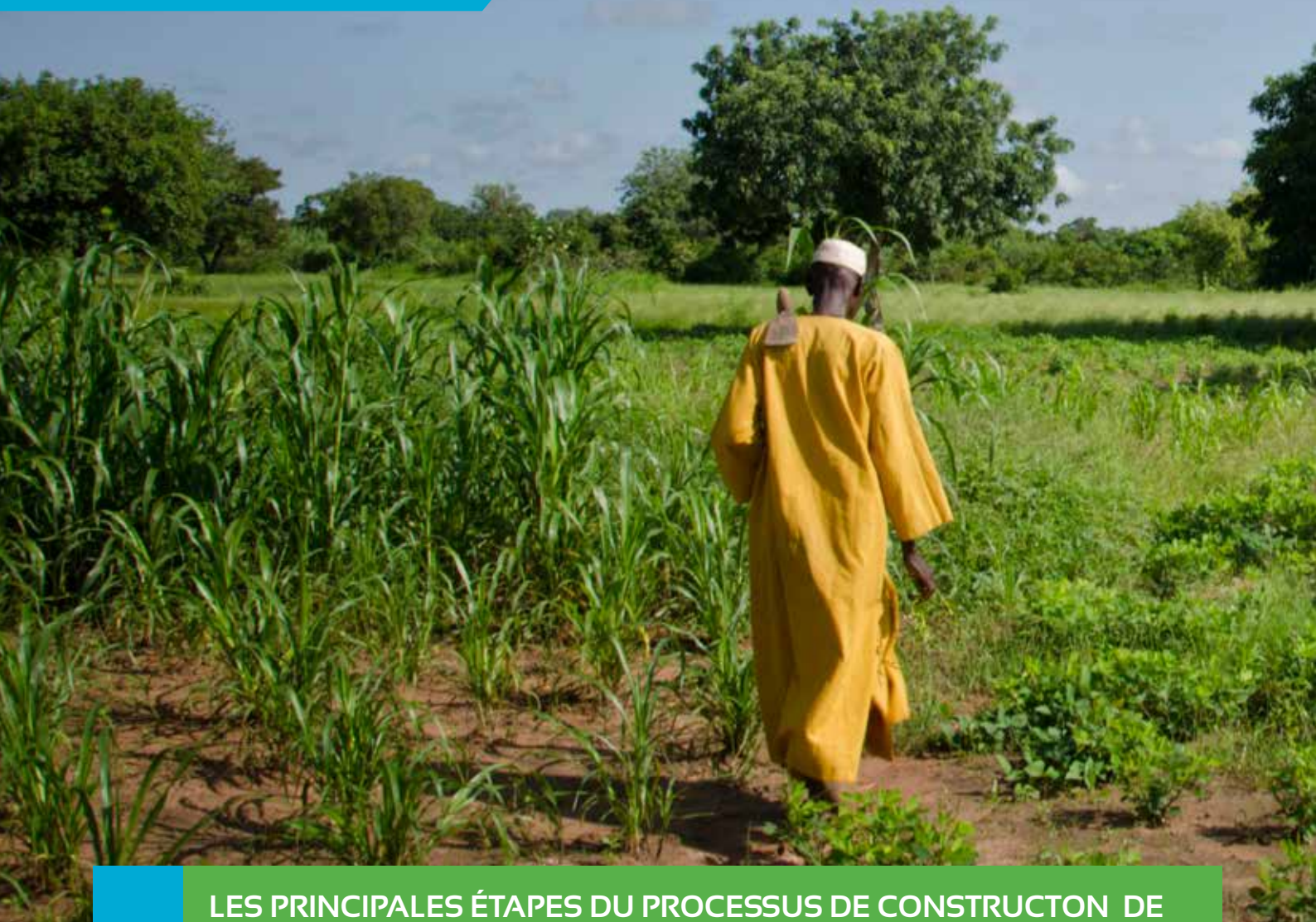
Mes remerciements vont aussi à l'endroit des réseaux d'organisations paysannes partenaires (APESS, RBM, CORET) avec lesquels nous cheminons.

Je remercie enfin à l'avance les lecteurs de ce premier rapport pour les contributions qu'ils pourront apporter pour aider le ROPPA à consolider et améliorer cet observatoire paysan des exploitations familiales Ouest africaines en fidélité avec ce que nous appelons les «fondamentaux du mouvement paysan» : placer le paysan au cœur de tout ce que nous portons et construire ensemble.

Puissent les résultats de ce travail et vos apports aider au renforcement des exploitations familiales pour que demain il y ait toujours des paysans fiers de l'être, qui continuent de nourrir convenablement les populations de notre région en vivant dignement de leur métier.

Djibo BAGNA
Président du ROPPA





LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES DU ROPPA

1. Une période de gestation qui commence dès la création du ROPPA en 2000, avec les premières idées sur la "Carte d'Identité Rurale". Déjà le ROPPA est très conscient de l'intérêt d'observer les EF pour mieux les connaître et mieux les représenter. C'est ainsi que le ROPPA s'est appuyé sur des études d'EF réalisées au Sénégal dans le cadre de ses premières négociations avec l'UEMOA sur la Politique Agricole de l'Union (PAU, 2001).
2. La première tentative de montage de l'OEF en 2004 s'appuie sur les expériences au Mali (observatoire du Coton et études-test de la CNOP-MALI), au Sénégal (LEFA et Projet EXFAM) et celle d'AGRHYMET pour élaborer un 1^{er} montage de l'observatoire régional. Ce montage a fait l'objet d'une requête de financement commentée et revue à plusieurs reprises par différents acteurs (CIRAD, DDC Suisse, FIPA, personnes ressources indépendantes), sans pour autant déboucher sur une mise en œuvre effective.
3. La relance du projet de carte d'identité rurale marquée en 2007 par le lancement d'activités de formation et la mise en place d'un logiciel avec les appuis d'AGRHYMET, du CILSS et de l'USAID. Ce processus fortement dépendant d'une expertise externe n'a pas abouti.
4. Une période de gel, entre 2007 et 2010, marquée par l'absence d'actions spécifiques au niveau du ROPPA concernant la CIR et l'OEF.
5. La 2^{ème} tentative de relance de l'OEF démarre en 2011 par la valorisation d'une étude de caractérisation des expériences de suivi des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Cette relance s'intègre dans la dynamique d'ensemble du ROPPA marquée par un nouveau programme quinquennal et prévoit des échanges avec d'autres réseaux régionaux comme l'APESS et le RBM. Entre 2011 et 2014, l'idée germe de distinguer dans le cadre de l'observatoire, le suivi des EF et le suivi des OP ; l'opportunité est donnée aux plateformes de tester divers outils validés par



le ROPPA (questionnaire des OP, questionnaire des EF, bilan simplifié de l'EF). Des avancées importantes sont notées dans cette période au niveau de quelques plateformes, mais ne permettent pas encore au ROPPA d'en tirer une substance.

6. Le processus retrouvera un nouveau souffle en 2014 avec un enchaînement d'évènements et de circonstances (Colloque de Bruxelles sur les EF dans le cadre de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, 6ème convention du ROPPA, etc.) qui débouchent en 2015 sur l'atelier de Cotonou qui fait le point sur l'OEF, à travers l'état des lieux de dynamiques en cours dans les 13 plateformes nationales membres du ROPPA. L'atelier de Cotonou a permis des avancées importantes, notamment l'identification des domaines que doit couvrir l'OEF (suivi des EF ; suivi des campagnes agricoles ; suivi des OP ; suivi des partenariats OP/Etat). Il a permis aussi de dépasser la question des outils et de retenir les principes d'une démarche pragmatique, conférant au ROPPA la latitude de proposer des thèmes pour les apports des plateformes,

et de jouer les fonctions de consolidation et de comparaison des apports des plates-formes. Une feuille de route est élaborée pour la mise en œuvre de ces recommandations.

7. Pour créer une dynamique permettant de mettre rapidement en œuvre cette option, le ROPPA a décidé en mars 2016 de mobiliser les moyens d'observation déjà existant au niveau de ses plateformes nationales et au niveau régional pour produire un premier rapport. Il a construit à cet effet un dispositif impliquant ses 13 plateformes, les membres du Bureau exécutif et du Conseil d'administration du Réseau pour réunir l'information et produire ce rapport avec l'appui de points focaux dans chaque pays, d'un noyau régional constitué d'une partie du staff technique du ROPPA autour du Secrétaire Général et de personnes ressources identifiées pour accompagner ce processus. Le respect du calendrier donné dans un document de guidage a permis d'aboutir un an plus tard au premier rapport de l'Observatoire.

La décision d'élaborer en 2016 des synthèses régionales sur le suivi des exploitations familiales, le suivi de la campagne agricole, les dispositifs paysans d'appui et d'accompagnement de proximité aux exploitations familiales et le suivi de la dynamique des OP s'inscrit dans la «feuille de route pour l'animation de l'observatoire régional des exploitations familiales» élaborée en octobre 2015 à l'issue d'un important atelier de «bilan et perspectives de l'observatoire» organisé par le ROPPA à Cotonou. Elle procède de la volonté politique du ROPPA déjà exprimée l'année précédente lors de sa sixième Convention de Niamey de débloquer un projet qui peinait depuis 2004 à prendre réalité (voir encadré de la page précédente). La méthode choisie a été de s'obliger à produire à échelle régionale des connaissances paysannes en rapport avec l'objet de cet observatoire en utilisant les canaux déjà existant dans le réseau et à les publier sous la forme d'un premier rapport de l'observatoire dans des délais rapides afin de prendre ensuite appui sur cette première expérience pour renforcer progressivement les capacités techniques et institutionnelles de cet instrument. Comme le rappelle le Président du ROPPA dans sa préface, l'objet de cet observatoire est de contribuer à diffuser des connaissances produites par et pour les paysans sur les dynamiques des exploitations familiales afin d'adapter les services et appuis en leur direction et les politiques aux différents niveaux¹.

Le premier rapport de l'observatoire du ROPPA donne corps à cette volonté.

¹ L'atelier de Cotonou avait formulé de la façon suivante en 2015 l'objectif poursuivi par le ROPPA en se dotant d'un observatoire : "Disposer d'un instrument permettant de produire et valoriser des connaissances sur les exploitations familiales agro-sylvo pastorales et halieutiques en Afrique de l'ouest, grâce à des dispositifs paysans qui favorisent l'accès à l'information et la prise de décision au sein de ces exploitations, permettent aux OP de base et à leurs faitières d'adapter leurs services et appuis à ces EF, et renforcent le plaidoyer politique des plateformes et du ROPPA".



Des connaissances produites par des paysans

Une méthodologie a été définie en février 2016 par une équipe réduite pour conduire ce premier exercice dans l'esprit de l'atelier de Cotonou. Elle est décrite dans une «note de guidage» qui a été discutée et validée en mars par le Bureau exécutif du ROPPA². Un «noyau régional» constitué de 4 membres du staff du secrétariat exécutif du ROPPA et du Secrétaire Général a pris en charge le suivi du processus. Les principales caractéristiques de la démarche qui a été mise en œuvre sont les suivantes :

- les données qui alimentent ce rapport ont été collectées par des responsables et animateurs paysans dans les 13 pays de la région où le ROPPA a des plateformes

sur la base d'un canevas indiquant 40 points à renseigner sur la situation observable au niveau local et national et sur les pratiques actuelles des OP.

- des «points focaux» appartenant aux organisations paysannes ont été choisis dans chaque pays. Ils se sont rencontrés à Thiès en avril à l'invitation du secrétariat exécutif du ROPPA pour établir une compréhension commune des points à renseigner et ont testé le canevas sur des sites paysans sénégalais. C'est à ces points focaux qu'a été confiée la mission d'animer le processus de collecte et de validation des données de terrain dans chaque pays en prenant appui sur les OP membres des plateformes nationales du ROPPA.

² Nadjirou SALL, Ousseini OUEDRAOGO, Mahamadou OUEDRAOGO, Loïc BARBEDETTE – «Note de guidage pour la mise en œuvre de la feuille de route de Cotonou» (février 2016, 40 pages). Cette note décompose en 14 étapes le cheminement conduisant à la production du rapport régional en partant des apports de chaque plateforme nationale; elle comporte notamment un agenda et un petit guide pour la production des apports des plateformes nationales.

- une grande latitude a été laissée à chaque plateforme pour choisir sa propre démarche de collecte des données en prenant appui sur ses pratiques. Plusieurs ont créé un «comité Observatoire des exploitations familiales» composé de représentants des OP membres, certaines ont conduit des enquêtes de terrain ou organisé des focus groups avec des informateurs venus des OP, d'autres ont exploité la documentation disponible, la plupart ont organisé des «ateliers» réunissant des membres de la plateforme pour contrôler les données et dégager des appréciations.
- des tournées de suivi et d'appui ont été réalisées dans chaque pays par les membres du noyau régional qui restaient en relation téléphonique avec les points focaux. Ces derniers ont organisé dans leur pays à la fin du mois de juin avec les responsables de la plateforme ou le comité OEF un atelier de validation de leur rapport national.
- Les 13 apports des plateformes sont parvenus au secrétariat exécutif dans les délais fixés. Ils ont fait l'objet sous le contrôle du noyau régional d'une synthèse régionale qui a été traduite en 3 langues et renvoyée dans les 13 plateformes pour discussion et validation. C'est à cette étape, qui intervenait en septembre, que chaque plateforme a pu apporter des informations complémentaires sur l'issue de la campagne agricole et sur la soudure. Une première version du rapport régional intégrant ces nouveaux apports a alors été rédigée dans le cadre d'un atelier d'écriture auquel ont participé, outre le noyau régional, les points focaux de 5 plateformes, quelques élus du ROPPA et quatre personnes ressources (deux internes au mouvement paysan, deux externes). La composante paysanne dominait ainsi dans ce travail rédactionnel.
- L'étape suivante a réuni les responsables paysans composant le Bureau Exécutif du ROPPA et l'équipe technique du secrétariat exécutif pour relire collectivement le projet de rapport et produire les conclusions de ce rapport qui ont été le fruit d'un travail collectif très animé et d'une grande richesse. Une nouvelle version du rapport a été rédigée, et présentée au Conseil d'Administration du ROPPA qui l'a validée en novembre 2016.

On voit d'une part que le processus de production de ce rapport est remontant et que la source principale de ses contenus vient du monde paysan à la base ou de la réflexion de responsables paysans, et d'autre part que tout au long de ce processus les contenus de ce rapport ont été sous le contrôle des élus nationaux et régionaux du réseau paysan.

Des connaissances produites pour les paysans

Les thèmes développés dans ce rapport ont été réfléchis et définis dès la convention de Niamey puis à l'atelier de Cotonou entre responsables paysans en fonction des centres

d'intérêts des paysans : la construction du rapport a de ce fait été guidée par une perspective d'utilisation de son contenu par les organisations paysannes, au service des paysans.

Les premiers bénéficiaires de ce rapport sont dès à présent les responsables et techniciens des plateformes et du réseau régional qui, en le co-construisant, ont produit eux-mêmes des connaissances qu'ils ont pu mutualiser à travers les différentes étapes du processus. De par leur position à l'intérieur du mouvement paysan, ils sont à même d'utiliser ces connaissances dans l'exercice de leurs responsabilités et de les partager au sein de leurs organisations respectives. Le ROPPA va par ailleurs prendre appui sur les connaissances rassemblées dans ce rapport pour valoriser cet «effet de contagion» et alimenter ses actions de formation des responsables d'organisations paysannes, notamment dans le cadre de son Université paysanne. Tel qu'il a été conçu, le processus de relance de l'Observatoire entre ainsi, comme on peut le voir, dans une stratégie d'ensemble de développement des capacités du réseau régional.

Les retombées de ce rapport et de ceux qui suivront pour les exploitations familiales ne seront pas directes mais devraient être importantes.

D'une part on peut attendre de l'utilisation des données produites et de l'enrichissement qu'apporte la comparaison des différentes expériences nationales qu'elles permettent de mieux cibler les services apportés aux exploitations familiales tant par les OP que par les institutions publiques et les ONG. Dans l'esprit du ROPPA et de l'atelier de Cotonou, la production continue de connaissances sur la dynamique des exploitations familiales initiée par ce premier rapport devrait notamment permettre d'affiner les pratiques d'appui conseil de proximité aux exploitations familiales. C'est la raison pour laquelle l'un des thèmes retenus dans ce rapport porte sur ce type de service.

D'autre part le croisement de l'observation de la dynamique des exploitations familiales, du suivi des campagnes agricoles et de la veille sur les politiques va permettre d'alimenter la contribution des OP dans le dialogue politique pour une meilleure définition et mise en œuvre des politiques nationales et régionales au bénéfice des exploitations familiales.

Enfin le ROPPA souhaite prendre appui sur les connaissances paysannes produites dans ce rapport et ceux qui suivront pour développer une coopération plus approfondie avec la Recherche afin qu'elle définisse des thématiques et des approches répondant aux attentes des exploitations familiales ou anticipant sur elles.

Des regroupements par sous-ensembles régionaux

En fonction de la nature des informations qui sont remontées des OP on a retenu pour présenter le comportement des exploitations familiales au cours des dernières campagnes agricoles un regroupement géographique empirique en 4 ensembles de pays qui ont certaines caractéristiques naturelles ou sociopolitiques communes :

- **pays de la bande sahélo soudanienne (NIGER, BURKINA FASO, MALI)**

Ces trois pays sont sans accès côtier. Ils ont deux à trois grandes zones agro-écologiques (savane, sahel, Sahara – mais les apports Niger et Mali ne traitent pas des zones sahariennes), et en commun d'être touchés par le péril terroriste. Ce sont des pays à vocation céréalière où le pastoralisme ou l'agro-pastoralisme ont une part importante, mais inégalement renseignée dans le présent rapport.

- **pays côtiers de la façade Atlantique Ouest (SÉNÉGAL, GAMBIE, GUINÉE BISSAU)**

Avec une composante savane plus ou moins marquée, ces trois pays sont à la lisière ou à cheval sur une zone forestière. La part des légumineuses (arachide pour le Sénégal et la Gambie) et de l'arboriculture (fruitière, anacarde, notamment en Guinée Bissau) est très développée, avec des activités pastorales et des ressources halieutiques importantes. Dans ces pays les écarts sont importants entre la zone côtière et l'hinterland. Ce sont également des pays à forte migration.

- **pays côtiers à dominante forestière récemment touchés par la fièvre Ebola (GUINÉE, SIERRA LEONE, LIBÉRIA)**

Ce regroupement est conjoncturel par rapport à sa référence à l'épidémie de fièvre Ebola (MVE)³, mais paraît significatif sur les deux dernières campagnes (les effets désorganisateur de l'épidémie sont en effet encore sensibles en 2016). Ces pays ont en commun de bénéficier de conditions naturelles favorables (fort potentiel). La part des tubercules est importante dans leur production agricole. Sauf pour la Guinée, l'élevage des grands ruminants est très limité par les contraintes climatiques. Les effets des guerres civiles sont encore sensibles en Sierra Leone et au Libéria. La concurrence sur l'espace avec les EF des plantations industrielles et l'action des firmes y est importante.

- **pays côtiers de la façade Atlantique Sud (CÔTE D'IVOIRE, GHANA, TOGO, BÉNIN)**

Ces pays sont les cordons ombilicaux des pays sans accès côtiers. Ils ont un potentiel naturel fort et propice à la diversification, et exercent un attrait qui en fait des zones d'accueil des migrations et transhumances, et de ce fait des zones de tension sur l'espace (problèmes fonciers) et de conflits. (agriculteurs/éleveurs). Dans ces pays à fort dynamisme économique et commercial, l'exploitation familiale n'est pas politiquement soutenue. La question de la «modernisation» de l'agriculture et de l'élevage y est très sensible, et le modèle de l'agrobusiness peu mis en question.

Une option prise pour privilégier dans ce premier rapport les aspects de l'agriculture familiale en rapport avec la souveraineté alimentaire

Il n'était pas possible d'embrasser dans ce premier rapport toutes les dimensions de l'économie des exploitations familiales. On a donc choisi de privilégier un angle de vue en rapport avec leur contribution à la souveraineté alimentaire de nos pays en mettant plus particulièrement l'accent sur l'observation de la production vivrière des exploitations familiales et sur la couverture des besoins alimentaires assurée par les campagnes agricoles. Cette option se justifie pour deux raisons. D'une part l'observation des stratégies des exploitations familiales montre que leur première préoccupation est d'assurer leur sécurité alimentaire. D'autre part le combat pour la souveraineté alimentaire est au cœur des priorités politiques du ROPPA. La nouvelle appellation donnée au programme régional d'investissement agricole de l'ECOWAP pour la période 2016/2025 montre d'ailleurs que la sécurité alimentaire et la nutrition reviennent au premier rang des priorités régionales.

Cependant d'autres aspects sont déjà abordés dans ce premier rapport, et le ROPPA a pour perspective de braquer le projecteur de son observatoire selon d'autres angles de vue dans les années et les rapports à venir (par exemple, accent mis sur les cultures commerciales, le financement des exploitations familiales, les innovations technologiques... : les thèmes seront précisés ultérieurement).



³ Cette épidémie a également eu un impact sur l'agriculture et la situation alimentaire au Sud du Sénégal du fait de la fermeture des frontières terrestres des pays touchés, qui a notamment perturbé certains marchés hebdomadaires régionaux dans le sud du Sénégal, comme celui de Diabobé.

l'accent mis dans ce rapport sur les cultures vivrières n'évacue pas la prise en compte de l'importance des cultures de rente

Les organisations paysannes membres du ROPPA n'ignorent pas l'importance de l'apport des exploitations familiales dans la production des cultures de rentes⁴. Ces cultures occupent en effet une grande place dans l'économie ouest africaine, et sont en général bien renseignées par les services et institutions compétents. Les cultures de rente constituent le secteur moteur de l'économie pour la plupart des pays ouest africains puisqu'elles contribuent à une part importante dans le PIB et représente le premier secteur générateur de revenu pour la population et pour l'Etat. Soit: au Mali, 45% à la formation du PIB et 75% des recettes d'exportation; au Bénin pour 36% de la structure du PIB. Quelques exemples peuvent étayer cette importance:

- La production du cacao est dominée au plan mondial par la Côte d'Ivoire (1.75 millions de tonnes lors de la saison 2014/2015) suivi du Ghana (5e producteur mondial avec une production de 696 000 tonnes).
- Le Burkina Faso, leader africain de la production de coton et 9e mondial a produit 272 000 tonnes lors de la saison 2015/2016. Les statistiques de production de la saison 2014/2015 classent la Côte d'Ivoire seconde (avec 134 000 tonnes), le Mali 3e (avec 127 000 tonnes) suivi du Bénin (107 000 tonnes).
- Pour la campagne 2014/2015, l'Afrique de l'Ouest est devenue la première zone de production de noix de cajou dans le monde avec une production supérieure à 1 350 000 tonnes de noix brute devant l'Asie (Inde, Vietnam, Cambodge, Indonésie). La sous-région connaît forte croissance de sa production depuis le début des années 2000 (près de 10% par an en moyenne). Une croissance tirée par le très fort intérêt des producteurs pour une culture arboricole d'exportation qui demande peu de travail, est très complémentaire des autres cultures annuelle (céréale, arachide, coton etc....) et se vend facilement. Depuis 2012, la noix de cajou est devenue la deuxième ressource agricole d'exportation de l'Afrique de l'Ouest.

Pour ces trois spéculations, ces résultats sont en grande partie le fait des exploitations familiales et les prochains rapports du ROPPA prendront en charge ces différents aspects relatifs aux cultures de rente qui constituent des apports importants pour les EF elles-mêmes, et pour les économies nationales. Cependant les cultures marchandes seront déjà abordées indirectement dans les apports des plateformes de trois façons : à travers l'orientation des stratégies familiales vers les cultures de rente, à travers les politiques publiques de subvention, et à travers la concurrence sur l'espace entre cultures vivrières et cultures de rente.

On voit que l'ambition du ROPPA n'est pas mince. Pour la réaliser pleinement, il faudra maintenir dans la durée le remarquable effort souligné par le Président dans sa préface qui a permis de «co-construire» ce premier rapport. Celui-ci marque d'une pierre blanche la volonté du ROPPA de relancer son observatoire et les avancées qu'il permet, mais le ROPPA est aussi pleinement conscient des limites de ce premier pas.

Portée et limites de ce premier rapport

Du point de vue du ROPPA, la valeur ajoutée par le contenu de ce premier rapport de l'OEF par rapport aux productions de connaissances sur l'exploitation familiale existant par ailleurs tient essentiellement à trois caractéristiques sur lesquelles il convient d'attirer l'attention :

- Les informations et de connaissances qu'il rassemble reflètent l'expérience vécue, les perceptions et les façons de voir des paysans et de leurs représentants. Si certaines données collectées sont inédites, notamment celles issues des dispositifs de suivi paysans et d'enquêtes directes menées par les OP, et celle portant sur les pratiques de suivi, la plupart sont déjà connues (les OP ont d'ailleurs souvent pris appui sur les sources qu'elles consultent habituellement ou qu'elles ont découvertes à cette occasion). Mais la richesse de ce rapport (y compris dans certaines de ses lacunes révélatrices de ce à quoi les OP sont aujourd'hui moins sensibles ou des limites actuelles de leur information) tient à ce que l'exploitation de ces données traduit un point de vue paysan, et permet aux autres acteurs de le connaître et d'en tenir compte. Il peut donc enrichir le dialogue avec le monde paysan.
- La lecture collective au niveau des plateformes puis au niveau régional des premières données de ce rapport a amené les responsables nationaux et régionaux du ROPPA à approfondir des questions critiques sur le modèle de l'agriculture familiale, sa viabilité, l'environnement des exploitations familiales, la portée et les limites de l'action des OP en direction de ces exploitations. Le ROPPA a pris le parti d'inclure cette réflexion dans le rapport afin de pouvoir la partager, ce qui constitue une option originale dont il assume le risque dans un souci d'ouverture et d'invitation à l'approfondissement du débat sur l'agriculture familiale et le devenir du monde rural. Les conclusions auxquelles ont abouti ces réflexions internes sont présentées de façon détaillée dans les derniers chapitres de chacun des livrets qui complètent la présente synthèse.
- Ce rapport nourri par les apports de 13 pays n'est pas une addition de rapports nationaux ou de rapports sectoriels mais un rapport régional qui permet l'établissement de comparaisons à échelle régionale. On trouve-

⁴ Certaines cultures vivrières ont acquis dans les stratégies des exploitations familiales, en fonction des opportunités de marché, un caractère mixte de cultures alimentaires et de cultures de rentes. C'est notamment le cas du maïs, de l'arachide, de l'oignon.

ra dans les différents livrets qui complètent la présente synthèse des tableaux comparatifs par grandes zones qui fournissent des images synthétiques inédites et apportent des éclairages intéressants.

Le choix fait par le ROPPA de publier ce premier rapport sans attendre que toutes les conditions soient réunies pour qu'il soit pleinement satisfaisant a permis d'éviter un écueil : celui de retarder une fois de plus la production de résultats. Cependant il a pour conséquence un certain nombre d'imperfections. Elles concernent particulièrement la façon de renseigner les exploitations familiales, qui reste trop générale. Ce qui manque notamment, c'est :

- une différenciation de l'analyse selon les catégories d'exploitations familiales et les zones agro-écologiques (on n'a pu le faire que pour le Sénégal qui a défini sa propre typologie)
- une quantification des exploitations familiales, qui aurait permis de renseigner sur l'importance et le poids de l'agriculture familiale et sur ses apports aux économies nationales
- une prise en compte de l'ensemble des activités des exploitations familiales (notamment des cultures de rente, les activités et apports non agricoles, de la consommation familiale, de la gestion par les exploitations des ressources naturelles)
- un aperçu plus approfondi sur les investissements réalisés par les EF et sur l'endettement permettant de déterminer qui investit et sur quoi ? qui s'endette et pourquoi ?
- une meilleure saisie des exploitations familiales de pasteurs et de pêcheurs.
- une précision des références des documents extérieurs utilisés par les plateformes, inégalement renseignées dans les apports.

Il manque également pour rendre compte de la dynamique des exploitations familiales dans certaines zones des éléments d'analyse macro-économique permettant de prendre en compte les effets pour l'agriculture familiale des échanges transfrontaliers (par exemple l'importance des flux d'importation/exportation des produits vivriers), ou encore pour apprécier les politiques il manque une analyse plus large des mesures publiques de soutien aux exploitations familiales (tarifs douaniers, soutien au crédit etc.). C'est au fur et à mesure que l'on avance que l'on constate ces insuffisances, mais aussi que l'on apprend par l'expérience. Ceci ne fait que confirmer le ROPPA dans l'option qu'il a prise de construire son observatoire de façon progressive. Ceci l'amène également à identifier clairement le premier domaine dans lequel il va devoir investir pour consolider son observatoire : l'amélioration

des systèmes de suivi des exploitations familiales par les OP, qui va permettre d'améliorer leur capacité à renseigner l'observatoire sur la dynamique des EF. La capacité de l'observatoire à traiter les données remontant du terrain dépend cependant aussi de l'amélioration des systèmes statistiques nationaux (notamment des recensements agricoles) qui actuellement ne donnent pas une base adéquate pour appréhender les exploitations familiales et échantillonner les enquêtes paysannes.

Le ROPPA attend également des lecteurs et utilisateurs de ce premier rapport des suggestions et apports qui lui permettront d'améliorer les performances de ses systèmes d'observation.

Présentation de l'organisation du rapport

Le rapport final de l'OEF validé par les instances du ROPPA se présentait sous la forme d'un document de plus de 150 pages d'une grande richesse, mais d'une manipulation difficile. On a donc décidé à l'étape de sa publication de le fractionner pour faciliter son utilisation sans rien perdre de cette richesse.

- La présente **synthèse** permet d'appréhender dans un format réduit l'ensemble des dimensions contenues dans le rapport final et ses annexes (campagne agricole, dynamique des exploitations familiales, pratiques paysannes d'appui conseil aux exploitations familiales, veille sur les politiques, action politique des OP, pratiques de suivi des OP) et de présenter les conclusions qu'en a tiré le ROPPA relativement à la poursuite de la consolidation de son observatoire. Cette synthèse destinée à une large diffusion n'entre pas dans le détail des observations faites. Celles-ci sont restituées dans 4 livrets qui inaugurent une collection que l'Observatoire se propose de compléter annuellement à travers de nouvelles publications.
- **4 livrets** viennent ainsi compléter cette synthèse (Livret 1 : OBSERVATION DES DYNAMIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES; Livret 2 : OBSERVATION DES APPUIS CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES; Livret 3 : VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES et EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE; Livret 4 : LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA). Leur contenu est rapidement décrit dans le résumé sommaire du rapport que l'on a trouvé au début de cette synthèse. C'est dans ces livrets que l'on trouvera les tableaux comparatifs entre les 13 pays.

Ces livrets qui peuvent être lus et utilisés séparément seront communiqués par le ROPPA aux lecteurs de la synthèse qui en feront la demande.

LES TABLEAUX DU PREMIER RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE

LIVRET 1 : OBSERVATION DE DYNAMIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES	LIVRET 2 : OBSERVATION DES APPUIS CONSEILS PAYSANS
<p>TABLEAU COMPARATIF A : LA CAMPAGNE 2015/2016 (données indicatives selon l'analyse des plateformes)</p> <p>TABLEAU COMPARATIF B : TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES (2015/2016)</p>	<p>TABLEAU COMPARATIF A : PRATIQUES PAYSANNES D'APPUI-CONSEIL DE PROXIMITÉ</p> <p>TABLEAU B : PRINCIPALES POLITIQUES NATIONALES (d'après apports des plateformes)</p>
LIVRET 3 : VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES ET EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE	LIVRET 4 : LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA
<p>TABLEAU A : PRINCIPALES POLITIQUES NATIONALES DANS LESQUELLES LES PLATEFORMES NATIONALES SONT IMPLIQUÉES (d'après apports des plateformes)</p> <p>TABLEAU B : PRINCIPALES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NATIONALES OPÉRANT EN MILIEU RURAL</p> <p>TABLEAU COMPARATIF C : POSITIONNEMENTS POLITIQUES RÉCENTS DES PLATEFORMES DU ROPPA</p> <p>TABLEAU COMPARATIF D : PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS À TRAVERS L'ACTION POLITIQUE DES PLATEFORMES DU ROPPA</p> <p>TABLEAU E : DIFFÉRENTS PROGRAMMES, INSTRUMENTS, MESURES DU PRIA 1 DANS LESQUELS LE ROPPA EST IMPLIQUÉ</p>	<p>TABLEAU A : LES PRATIQUES DE SUIVI DE CAMPAGNE DES OP MEMBRES DU ROPPA</p> <p>TABLEAU COMPARATIF B : PRATIQUES ACTUELLES DE SUIVI DES EXPLOITATIONS FAMILIALES PAR LES OP MEMBRES DU ROPPA</p> <p>TABLEAU COMPARATIF C : PRATIQUES PAYSANNES D'APPUI-CONSEIL DE PROXIMITÉ</p> <p>TABLEAU COMPARATIF D : PRATIQUES ET SYSTÈMES DE VEILLE POLITIQUE NATIONALES</p> <p>TABLEAU E : RÉCAPITULATION DES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA</p>

Dans la synthèse comme dans les livrets, le contenu des observations est généralement présenté en trois niveaux : les données du rapport sont regroupées par sous-ensembles régionaux, dans chaque sous-ensemble elles sont synthétisées par thèmes, et c'est au niveau des thèmes qu'elles sont éventuellement détaillées par pays. On a opté pour cette présentation plutôt que pour une analyse par pays pour valoriser la dimension régionale du rapport.

Les réflexions et conclusions des OP sont présentées en fin des chapitres 1 à 3 et dans le chapitre 4 de la présente synthèse. Elles font par ailleurs l'objet du dernier chapitre de chaque livret.

Les apports des plateformes et les travaux d'un atelier du Bureau et du Secrétariat exécutif du ROPPA tenu à Tenkodogo (Burkina Faso) en novembre 2016 constituent la source principale des contenus de ce rapport (les noms de pays cités en note ou entre parenthèse signalent l'apport de la plateforme du pays). Ils sont **basés sur les pratiques de suivi** des OP présentées dans le livret 4 du rapport général («LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA»).

PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA													
PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA	PAYS DE LA BANDE SAHÉLO-SOUDANIENNE			PAYS CÔTIERS FAÇADE ATLANTIQUE OUEST			PAYS À DOMINANTE FORESTIÈRE (touchés par fièvre Ebola)			PAYS CÔTIERS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE SUD			
	Niger	Burkina Faso	Mali	Sénégal	Gambie	Guinée Bissau	Guinée	Sierra Leone	Liberia	Côte d'Ivoire	Ghana	Togo	Bénin
<i>Suivi des campagnes agricoles</i>													
Utilisent uniquement les statistiques nationales													
Certaines OP membres produisent des données													
PFN suit elle-même directement la campagne (tournées)													
<i>Suivi des exploitations familiales</i>													
Pas de suivi													
Suivi segmenté et sectoriel													
Suivi multidimensionnel													
Suivi par zone agro-écologique (ZAE)													
Dans certaines ZAE													
<i>Suivi à travers les dispositifs d'appui-conseil aux exploitations familiales</i>													
Pas de CEF paysan													
Dispositif CEF paysan existant													
<i>Veille sur les politiques</i>													
Veille politique forte													
Veille politique partielle													
Veille non développée													
Absence de veille													







CHAPITRE 1 : OBSERVATIONS AUTOUR DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

CHAPITRE 1 : OBSERVATIONS AUTOUR DES EXPLOITATIONS FAMILIALES



Ces observations sont détaillées dans le Livret 1 du rapport 2016 («OBSERVATION DES DYNAMIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES») ; les dispositifs d'observation sont décrits dans le Livret 4 («LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA»)

1 LA CAMPAGNE AGRICOLE 2015/2016

Les campagnes agricoles constituent la toile de fond par rapport à laquelle on peut observer le comportement des exploitations familiales en rapport avec les conditions climatiques et l'état des ressources naturelles, l'évolution des marchés ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques.

Le suivi des campagnes par les OP leur permet à la fois d'ajuster leurs appuis aux exploitations familiales, de compléter les données fournies par les systèmes nationaux de suivi de campagnes auxquelles elles participent dans la plupart des pays, et d'interpeller les pouvoirs publics.

Leurs pratiques dans ce domaine sont inégalement avancées selon les pays, et en invitant ses différentes plateformes nationales à rassembler des informations sur la campagne 2015/2016, la relance de l'Observatoire du ROPPA avait pour elles valeur de stimulation et d'entraînement.

(1) Tendances générales observées

La tendance paraît globalement meilleure par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes pour ce qui concerne la production céréalière (confirmation des données du RPCA).

De meilleurs résultats dans la majorité des pays : D'un point de vue paysan la campagne 2014/15 avait été mauvaise dans 7 pays⁵ du fait de la mauvaise pluviométrie ou de l'impact de l'épidémie Ebola. Pour la campagne 2015/16, 8 pays⁶ ont

connu une meilleure campagne que l'année précédente. Une légère diminution de la production par rapport à la campagne précédente a été enregistrée dans certains pays (Togo et Bénin) mais cela n'a pas affecté la sécurité alimentaire.

Une soudure relativement bien supportée : Pour les 8 pays⁷ qui ont fourni des informations, la soudure lors de l'hivernage 2016 a eu dans les pays sahéliers une durée comparable à celle de l'année précédente (3 à 4 mois selon les zones agro-écologiques). La plupart des familles ont pu préparer deux repas par jour. Certains événements ont par contre accusé les difficultés de la soudure. On peut noter les inondations dans certains pays⁸, les mouvements de population liés aux troubles politiques⁹ et une forte malnutrition enregistrée dans les zones de conflits armés du Mali et du Niger.

(2) Commentaires sur les résultats de la campagne agricole

Quatre facteurs clés expliquent les bons résultats de la dernière campagne. (i) La pluviométrie qui a été globalement suffisante dans tous les pays à l'exception du Ghana et du Bénin ou des déficits pluviométriques ont été signalés et de quelques poches de sécheresse dans les autres pays, (ii) les dispositions prises par les États traduites par des mesures de soutien aux moyens de production des exploitations familiales (iii) la forte réactivité des EF qui s'illustre par les progrès importants que les EF ont réalisés entre deux cam-

5 Niger, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Libéria

6 Niger, Mali, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Libéria

7 Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Guinée Bissau, Côte D'Ivoire, Togo

8 Signalées au Burkina Faso, au Mali et en Guinée Bissau

9 Burkina Faso : 29.000 réfugiés maliens dans les provinces du Soum et du Séno.



pagnes agricoles et (iv) l'action des OP à travers la fourniture de services qui ont facilité l'accès des EF aux appuis publics.

Des facteurs différents selon les pays ont limité la tendance à l'amélioration des résultats. Parmi ces facteurs on peut noter les calamités naturelles liés à la persistance des conséquences de l'épidémie de fièvre Ebola¹⁰, aux inondations et à la mauvaise répartition des pluies¹¹, à l'insuffisance pluviométrique¹² et à des attaques des ennemis des cultures localisées et peu importantes dans l'ensemble, et les calamités sociales notamment l'insécurité liée au terrorisme, aux mouvements de populations dans les pays de la bande sahélo-soudanienne et les séquelles lointaines de la guerre dans certains pays¹³. A cela s'ajoutent également les défaillances dans la mise en œuvre des politiques limitant l'accès des OP aux appuis sur les intrants et les équipements¹⁴.

Cependant de manière générale on observe que :

- les attaques des ennemis des cultures et les risques phytosanitaires ont été bien maîtrisés dans l'ensemble comparativement à la campagne agricole 2014/2015 ;
- les effets négatifs des variations pluviométriques ont été surmontés avec les appuis appropriés apportés par l'État d'où la bonne réponse des exploitations familiales ;
- l'absence de conséquences notables pour les paysans des fluctuations des cours des produits agricoles sur le marché international comme en 2008 ;

- la situation alimentaire reste précaire dans certains pays (Niger) du fait de l'inaccessibilité des zones déficitaires, mais sans crise alimentaire majeure. Les déficits ont souvent été comblés par les importations et l'aide alimentaire.
- dans la majorité des pays l'action de l'État et des agences de développement a permis d'amplifier les tendances favorables et d'atténuer les effets des facteurs défavorables, ce qui a permis le bon dénouement de cette campagne.

(3) Conclusions

- Le premier enseignement que le ROPPA tire de cette campagne est que les effets positifs des facteurs naturels peuvent être valorisés ou leurs effets négatifs atténués par l'action des producteurs et celle des pouvoirs publics, et qu'il convient que l'Observatoire se donne les moyens de suivre cette action.
- Le second enseignement que retire le ROPPA de ce premier exercice régional d'analyse d'une campagne porte sur l'intérêt de développer cette fonction de suivi des campagnes agricoles dans les différents pays car la physionomie de la campagne éclaire à la fois les performances des Exploitations Familiales et l'impact des politiques.

¹⁰ Guinée, Sierra Leone, Liberia

¹¹ Burkina Faso, Gambie, Guinée Bissau

¹² Ghana, Bénin

¹³ Sierra Leone, du Libéria, Côte d'Ivoire.

¹⁴ Guinée, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin



2

LES ORIENTATIONS ET LES RÉSULTATS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AU COURS DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE AGRICOLE

Dans tous les pays, les exploitations familiales assurent l'essentiel de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. Leurs résultats sont à la fois déterminés par les conditions dans lesquelles la campagne se déroule, et déterminent les résultats de la campagne. L'observation des exploitations familiales, objet principal de l'OEF, permet donc d'affiner et de compléter celui des campagnes. Pour chacun des groupes de pays retenus dans ce rapport, on présentera les grands résultats produits par les exploitations familiales du point de vue de la sécurité alimentaire (production vivrière et animale) et de la mise en marché¹⁵. Puis la synthèse des informations apportées par les plateformes sur les facteurs qui expliquent ces résultats (favorables, défavorables, ambivalents).

(4) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays de la bande sahélo-soudanienne (NIGER, BURKINA FASO, MALI)

Résultats globalement positifs au niveau des EF.

Tendance générale à l'autosuffisance, et souvent excédents de la production vivrière mise en exergue par les plateformes des trois pays comparée à la campagne précédente. Elle s'observe notamment pour la production céréalière, qui a été dans l'ensemble bonne. De façon schématique les EF des zones sahéliennes ont amélioré leurs résultats par rapport à la précédente campagne et dégagé des excédents. Par contre, les EF des zones soudaniennes ont enregistré de mauvais résultats et sont souvent déficitaires. Des EF ont

enregistré des pertes de récoltes dues aux irrégularités des pluies dans les zones Sud Sahéliennes et sud soudaniennes.

Augmentation de la production animale au sein des EF signalée dans les trois pays. Au Niger, les statistiques nationales indiquent que la production bovine, ovine et caprine a été particulièrement importante et en forte progression (notamment pour les ovins). Au Burkina Faso, les éleveurs ont bénéficié de termes de l'échange bétail/céréales favorables. Il en est de même au MALI où la hausse de la production animale est constatée au niveau des EF et se traduit notamment chez les grands ruminants par une augmentation de la production laitière et des ventes d'animaux.

Une bonne mise en marché et une augmentation des revenus sur le plan de la commercialisation. La production d'excédents a stimulé dans les trois pays la mise en marché des produits vivriers (notamment des céréales) et de l'élevage des exploitations familiales, et permis d'augmenter les revenus monétaires des familles. Mais l'accès aux différents marchés reste difficile pour les producteurs dans les conditions actuelles (fortes influence et/ou concurrence des commerçants, collecteurs et revendeurs ; faible capacité de négociation des producteurs et de leurs organisations, absence d'information sur les marchés, etc.).

Les facteurs externes qui ont joué en faveur de ces bons résultats au Niger, au Burkina Faso et au Mali

Parmi les facteurs externes qui ont permis d'obtenir de bons résultats, on relève les facteurs naturels (notamment

¹⁵ ces résultats sont détaillés par pays dans le Livret 1 (OBSERVATION DES DYNAMIQUES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES)

la bonne pluviométrie enregistrée dans l'ensemble au cours de la campagne), le rôle de stimulation joué par les États à travers les politiques de subventionnement des intrants agricoles (engrais et des semences) et leur approvisionnement, l'efficacité de la prévention des attaques aux cultures malgré quelques attaques mineures localisées d'oiseaux granivores, d'acridiens et des maladies des cultures dans certains pays. A cela s'ajoutent la progression de l'organisation des marchés qui a permis la commercialisation des productions des EF à travers trois types de marchés (locaux, institutionnels, transfrontaliers et sous régionaux) et l'amélioration des actions d'accompagnement des EF (vulgarisation, formation, conseil à l'exploitation familiale) assurées par les OP, l'État, les ONG ou les projets de l'aide internationale...

Les facteurs qui ont limité la production de bons résultats dans ces trois pays

Au-delà du problème général de la raréfaction de la main d'œuvre agricole, les autres facteurs limitant la bonne production sont souvent localisés et n'ont pas affecté toutes les exploitations familiales. Les plateformes nationales signalent le problème de l'insécurité qui gagne du terrain avec la montée du terrorisme, les effets conjugués des problèmes de fertilité et de la pression sur l'espace utilisable par certaines EF, les insuffisances dans les délivrances des services apportés aux EF par l'État et les aléas naturels localisés (liés à la pluviométrie et des attaques mineurs d'acridiens ou d'oiseaux granivores sur des cultures).



(5) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays côtiers de la façade Atlantique Ouest (SÉNÉGAL, GAMBIE, GUINÉE BISSAU)

Des résultats des EF meilleurs que ceux de la dernière campagne agricole.

La tendance en progrès de la production vivrière est observée dans les trois pays où les résultats des EF s'annonçaient supérieurs à ceux de la campagne 2014/15. Pour la campagne 2015/2016 au Sénégal, l'exploitation des résultats des 2300 EF suivies (dont 600 dans le bassin arachidier) encore partielle, révèle déjà une tendance à la hausse de la production des EF pour le riz, l'arachide et les céréales locales, mais une baisse pour la tomate industrielle. Ces résultats sont confirmés par les statistiques officielles. En Gambie les exploitations familiales ont augmenté leur production agricole de 10%. En Guinée Bissau, où l'on pratique une agriculture pluviale avec un seul cycle annuel de culture, les EF ont également augmenté de façon notable leur production par rapport à la précédente campagne pour la plupart des spéculations, notamment le riz et les céréales sèches.

Accroissement la production animale au sein des EF. Au Sénégal, la campagne 2015/2016 est marquée par une croissance du sous-secteur de l'élevage. Les difficultés d'approvisionnement en poisson pendant la soudure 2016 indiquent qu'il n'y a pas eu de redressement dans la pêche artisanale qui souffre de la concurrence de la pêche industrielle (qui est en progression)

L'élevage à prédominance bovine et ovine est en constante progression en Guinée Bissau depuis 1970 dans les zones Est et Nord (95% des effectifs de ruminants). Très peu d'EF vivent de la pêche artisanale (3.500 pêcheurs artisanaux recensés dans la zone Nord et la zone Sud). Les importantes ressources halieutiques maritimes du pays sont essentiellement exploitées par des ressortissants des pays voisins ou des unités de pêche industrielle.

Une amélioration des conditions de commercialisation dans 2 pays sur 3. Au Sénégal le taux de mise en marché dans les EF suivies a été plus important pour la campagne 2015/2016, qui a permis de dégager des excédents, contrairement à la précédente qui avait été difficile. Les producteurs d'oignon ont tiré profit de la politique de protection du marché national; les producteurs de fruits et légumes ont pu approvisionner en suffisance les marchés, l'approvisionnement en viande a simplement été insuffisante au moment des fêtes. Seul l'écoulement de l'arachide a connu des difficultés, sauf pour les EF qui ont saisi l'opportunité des marchés asiatiques pour vendre au-dessus du prix officiel. Ce bon taux de commercialisation est stimulé par la politique nationale favorisant la multiplication des marchés hebdomadaires (loumas), les marchés institutionnels qui ont favorisé la mise en marché du riz et la pratique des marchés contractuels (tomate, coton, riz, maïs, arachide, semences, lait). En Gambie, l'arachide a été correctement commercialisée et payée comptant à un prix satisfaisant (équivalent de 150F/kg). L'amélioration des pratiques de commercialisation est inscrite dans les perspectives de la politique nationale («Vision 2020»), et

les priorités d'avenir des OP gambiennes. Par contre en Guinée Bissau, ce sont les intermédiaires qui dictent leurs lois aux EF à travers l'imposition de leurs prix et n'assurent pas l'écoulement régulier de la production.

Les facteurs qui ont favorisé la production de bons résultats au niveau des exploitations familiales du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée Bissau.

La bonne pluviométrie au Sénégal et en Gambie, la fertilité des sols en Guinée Bissau ont joué positivement de façon globale, mais de manière différenciée selon les zones. La facilitation par les Etats de l'accès aux intrants (semences, engrais), les effets des infrastructures réalisées et des appuis à l'équipement des EF, l'intensification des appuis et accompagnements assurés par les OP, l'Etat et certaines ONG à l'endroit des EF ont renforcé la production de bons résultats.

Les facteurs qui ont limité les capacités de progression des EF dans ces trois pays.

Parmi les facteurs limitant les capacités de progression des EF, les OP signalent : (i) la dégradation généralisée de la fertilité qui se présente sous des formes diverses dans les trois pays, (ii) le faible niveau d'équipement des EF, (iii) la tendance à la saturation de l'espace accentuée par l'accaparement des terres affectant les superficies utilisables et provoquant les tensions sur le foncier, (iv) les insuffisances en matière de soutien des politiques de subvention des intrants et les carences dans la délivrance des services aux EF, (v) l'exposition des EF aux risques naturels même en bonne campagne.

Des facteurs ambivalents.

Au moins deux facteurs contribuent à l'amélioration des résultats financiers des EF, mais ont des effets pervers. Il s'agit d'abord du faible coût de la main d'œuvre sur lequel la plateforme gambienne attire particulièrement l'attention. Il permet de limiter les coûts de production mais pose un problème d'équité sociale évident et contribue à démotiver les jeunes vers les métiers de l'agriculture.

Le second est le développement de l'exploitation de l'anacardier en Guinée Bissau où l'extension de ces plantations se fait sur des surfaces antérieurement occupées par des productions vivrières et à leur détriment avec des effets négatifs sur la fertilité. Cette ambivalence des cultures d'exportation se retrouve ailleurs, notamment au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, avec d'autres spéculations (hévées, palmier à huile...).

(6) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays à dominante forestière récemment touchés par la fièvre Ebola (GUINÉE, SIERRA LEONE, LIBÉRIA)

Une reprise de la contribution des EF après le choc de l'épidémie

Une remontée nette de la production vivrière. En Guinée on note une reprise de la production agricole. Au cours de la campagne 2014/2015 dans les 2 régions touchées par l'épidémie de MVE (Guinée Maritime et Guinée Forestière), les EF ont fourni la moitié de la production rizicole nationale et ont assuré 37% de la production nationale de maïs avec des rendements de 1,15 T/ha. Dans les deux régions non affectées par MVE (Moyenne Guinée et Haute Guinée), les EF ont fourni 63% de la production nationale de maïs et ont assuré l'autre moitié de la production nationale de riz.

Malgré l'indisponibilité de données sur les résultats des EF au cours de la campagne 2015/16, où les EF ont bénéficié des mesures de relance la production végétale, la plateforme de Guinée ressent la reprise la production agricole, notamment de riz, maïs et des cultures maraîchères qui ont permis aux EF de faire des réserves et d'augmenter leurs revenus. En Sierra Leone, les résultats de la campagne 2015/16 réalisés par la plateforme sur 3 sites sont en progression sur le plan de la quantité et de la qualité (jugées au-dessus de la moyenne), cependant les rendements sont restés moyens, et les pertes

ont été élevées. La production vivrière ne couvre pas les besoins nationaux (importations importantes, y compris pour le riz). Au Libéria, l'enquête de terrain réalisée par les OP auprès de paysans ayant bénéficié d'un accompagnement (paysans leaders) sur la campagne 2015/16 montre que dans 3 zones agro-écologiques, les EF accompagnées ont dégagée des excédents, mais que les EF sont restées déficitaires avec de mauvais résultats pour le riz et les céréales dans la zone des Coastal Plains.

Une remontée plus lente de la production animale et de la pêche. Selon les informations de source paysanne en Guinée, l'élevage permettait encore en 2014/15 d'assurer une couverture de 10 mois aux EF agropastorales. Il a cependant enregistré d'importantes pertes au cours de cette campagne, notamment pour l'aviculture. Du fait des mesures préventives prises pour endiguer l'épidémie, l'élevage a été freiné sur l'ensemble du territoire. Au niveau de la pêche, la campagne agricole 2014/2015 comme les autres secteurs a été aussi affecté principalement au niveau des débarcadères sur le littoral entraînant la désertion des villages de pêcheurs. En Sierra Leone, l'élevage occupe une position relativement marginale et ne suffit pas pour couvrir les besoins nationaux. Sur le plan national, c'est la volaille qui représente la plus grande part de l'élevage. Selon la plateforme, les apports des produits de la pêche constituent un apport important à l'économie nationale. C'est également une source importante d'emplois et de revenus pour les EF rurales. La pêche artisanale maritime pratiquée par les EF de pêcheurs est concurrencée par la pêche industrielle à forte intensité de capitaux et dominée par les étrangers. Au Libéria les apports de l'élevage sont marginaux, et moindres par rapport à ceux de la viande de chasse. L'élevage des bovins est très peu pratiqué. L'élevage des petits ruminants avant épidémie MVE vient après celui des porcs et de la volaille. C'est dans la zone de Lower Tropical Forest que l'élevage est le plus développé. En ce qui concerne la pêche, elle contribue de façon importante à l'alimentation et au PNBA national. Pour les 4 comtés

étudiés, les résultats de la pêche continentale (souvent pratiquée par les femmes) sont en recul par rapport aux campagnes précédentes. La pêche maritime artisanale pratiquée principalement dans 3 comtés génère des emplois directs ou dérivés avec la transformation du poisson. Elle subit la concurrence de pêcheurs artisanaux en provenance de pays voisins et de la pêche industrielle.

L'offre peine dans certains cas à suivre la demande sur le plan de la commercialisation de la production. Ceci est la conséquence observée des effets-retard de l'épidémie MVE. **Les facteurs externes qui ont favorisé la reprise en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria.**

Dans les trois pays, les conditions naturelles ont globalement été favorables au rebondissement de la production (l'abondance de l'eau, bonne fertilité, importants gisements de ressources halieutiques). En plus de ces conditions naturelles on peut souligner le retour de la sécurité, les mesures structurelles de réhabilitation post Ebola et l'accès des EF au foncier en Guinée et dans les zones du Northern Savannah et de Upper Highland Tropical Forest au Liberia.

Les facteurs qui ont limité la portée de la reprise dans ces trois pays.

Parmi les facteurs limitant la portée de la reprise de la production au bénéfice des EF, on peut souligner les «effets-retard» de l'épidémie de fièvre Ebola qui prive certaines EF de la main d'œuvre agricole, la désorganisation du monde rural, les carences dans l'application des mesures de relance et dans les services apportés aux EF, le sous-équipement des EF qui demeure un frein aux améliorations pratiques culturelles, les tensions sur l'espace et les conflits fonciers et quelques aléas naturels peu significatifs (poussées de chaleur extrême et inondations en Sierra Leone et glissements de terres en Basse-Guinée).



(7) Les orientations et résultats des exploitations familiales des pays côtiers de la façade atlantique Sud (CÔTE D'IVOIRE, GHANA, TOGO, BÉNIN)

Des résultats relativement stables, mais certaines tendances à la baisse.

Des baisses observées sur la production vivrière même si la sécurité alimentaire reste stable dans les trois pays. Sur la base de l'analyse des résultats hebdomadaires en Côte d'Ivoire, les paysans constatent la baisse de leur production vivrière (notamment pour le manioc et le plantain), contrairement à la prévision d'augmentation de 9% de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique globale annoncée par les services étatiques. Au Ghana, on note une stabilité quant à la quantité et à la qualité de la production ; l'endettement des EF a été faible. La production vivrière au Togo a été globalement excédentaire mais la productivité est restée néanmoins faible. Sauf pour les légumineuses, elle est légèrement en baisse par rapport à la campagne 2014/2015, et le sorgho et le mil ont enregistré de fortes contreperformances (baisse de plus des deux tiers de la production). Au Bénin, les retards des pluies et la faible couverture des besoins en engrais ont entraîné une baisse globale de la production vivrière.

De bons résultats pour l'élevage mais une baisse des prises pour la pêche. Au Togo, où 90% des EF pratiquent l'élevage en association avec l'agriculture et satisfont les 2/3 des besoins nationaux, le nombre de têtes de ruminants est en progression. Il en est de même au Bénin, mais il stagne en Côte d'Ivoire. L'aviiculture est en progression au Togo et en légère hausse en Côte d'Ivoire où elle ne réussit cependant pas à satisfaire la demande. La baisse des prises de la pêche artisanale est signalée en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin. Comme dans les autres pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, la pêche artisanale maritime souffre de la concurrence croissante de la pêche industrielle. La crise de la pêche artisanale se répercute sur celle de la transformation du poisson, essentiellement assurée par les femmes (signalée au Ghana). La baisse de la pêche continentale et de la production piscicole est évoquée au Bénin.

Mise en marché variable selon les pays, dans un contexte d'intégration croissante des EF au marché. La mise en marché des produits en Côte d'Ivoire est l'un de préoccupations des paysans du fait de l'absence d'organisation des marchés qui profite aux intermédiaires. Les EF enregistrent donc des pertes importantes de revenus affectant par conséquent la rentabilité des exploitations. Au Ghana, la mise en marché a été bonne dans les zones côtière et de transition à cause des débouchés assurés par le marché d'Accra et les grands marchés transfrontaliers. Au Togo, la production des EF a permis d'approvisionner les marchés ruraux en denrées alimentaires suffisantes et de bonne qualité à des prix généralement satisfaisants pour producteurs et les consommateurs. S'appuyant sur un bon réseau de marchés vivriers locaux et transfrontaliers, et la multiplication des marchés à bétail, la commercialisation a été satisfaisante au Bénin. Elle bénéficie notamment des débouchés qu'offrent les grands centres urbains et le Nigéria.

Beaucoup de facteurs a priori favorables à l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et au Bénin ...

Dans ces pays l'existence d'espaces de qualité, et a priori accessibles aux exploitations familiales est un facteur favorable à l'agriculture familiale. À cela s'ajoute l'existence d'une main d'œuvre familiale à forte composante féminine avec un niveau de qualification de plus en plus élevé, un dynamisme économique et une relative sécurité qui devraient être porteurs pour l'agriculture familiale.

... Mais dans ces pays, ces facteurs positifs sont contrariés.

Parmi les principaux facteurs contrariants, on peut noter la difficulté des EF à tirer parti des atouts naturels entraînant ainsi une faible productivité. Il s'agit notamment de l'accentuation des variations climatiques qui affecte la pluviométrie, de la détérioration du capital naturel de production, de déficiences de la main d'œuvre familiale, de l'insuffisance des équipements agricoles et de l'inadaptation du crédit qui limite les capacités d'investissement. À cela s'ajoutent les difficultés pour les EF à tirer parti de l'espace utilisable et les risques de tension sociale liés à la mauvaise gestion de l'espace et aux conflits fonciers, le sentiment d'exclusion des paysans de la prospérité économique à travers le manque de soutien approprié de l'État. Aussi, les savoir-faire paysans et les appuis des organisations paysannes demeurent les premiers recours des EF pour l'élaboration de leurs stratégies et le développement des initiatives qui leur permettent de vivre.





3

LES STRATÉGIES DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Par «stratégies des exploitations familiales», on entend ici les types d'orientations et de cheminements qu'elles choisissent pour atteindre les objectifs qu'elles poursuivent compte tenu des opportunités et des contraintes qui se présentent à elles. La connaissance de ces stratégies, à laquelle un observatoire paysan est particulièrement bien placé pour apporter sa contribution, est essentielle pour construire des démarches d'accompagnement et d'appui appropriées. Chaque plateforme nationale du ROPPA a organisé en juin 2016 des ateliers d'analyse qui ont permis de dégager à ce sujet des informations (i) sur les ressorts des stratégies familiales, (ii) sur leurs orientations et (iii) et sur leurs modalités de mise en œuvre.

(8) Les ressorts des stratégies des exploitations familiales

Trois principaux ressorts ont été identifiés par les plateformes :

Le premier ressort est la motivation principale de la famille. Couvrir durablement ses besoins alimentaires et de santé à partir de ses revenus agro sylvo pastoraux et halieutiques constitue la motivation première de l'exploitation familiale. Une fois satisfait cet impératif de sécurisation, la famille cherche à améliorer ses revenus et a le souci de transmettre son patrimoine. Ces motivations peuvent subir des évolutions et/ou se combiner.

Le deuxième ressort est l'adaptation aux opportunités ou aux contraintes qui amènent les EF à définir leurs choix en fonction des fluctuations du climat et de la pluviométrie, de l'évolution du marché et des possibilités d'accéder à des appuis.

Le troisième ressort se base sur les mécanismes de solidarité qui se manifestent à travers les entraides dans les travaux

ou les apports des exodants et des migrants. Certaines plateformes observent une tendance à la dégradation de cette solidarité.

(9) Les orientations des stratégies familiales.

La sécurisation de l'exploitation familiale et l'augmentation des revenus de l'EF constituent les deux grandes orientations des stratégies familiales. La sécurisation de l'EF est l'orientation de base, dans la mesure où c'est elle qui incite d'abord les EF à chercher à augmenter leur production. Ensuite, toute une série de sous-stratégies peuvent être mises en œuvre, qui reposent la plupart sur une forme de diversification et peuvent s'additionner selon des dosages variables en fonction des contraintes et opportunités. L'objectif de l'augmentation des revenus de l'EF sera recherché par les EF une fois que la sécurité est assurée, ou selon les opportunités.

(10) Les modalités de mise en œuvre des stratégies familiales.

La prise de décision au sein de la famille et l'adossement aux OP constituent les deux modalités principales de mise en œuvre des stratégies des EF relevées par les plateformes. Traditionnellement le chef de famille prend les principales décisions et assure lui-même l'approvisionnement et le suivi des activités, mais on constate une évolution vers des modes collectifs de prise de décision impliquant tous les membres de l'EF. En ce qui concerne l'adossement aux OP, les EF font recours aux services de proximité des OP dont elles sont membres, participent aux concertations paysans et bénéficient des retombées des actions de plaidoyer qu'elles ont contribuées à élaborer.

4

CONCLUSIONS TIRÉES PAR LE ROPPA DE L'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AU COURS DES CAMPAGNES AGRICOLES 2014-2015 ET 2015-2016 : COMMENT RENFORCER LA VIABILITÉ DES EXPLOITATIONS FAMILIALES ?

Chaque commission chargée de l'OEF dans chaque plateforme nationale, a examiné les données collectées sur le comportement des exploitations familiales pour les valider et en a dégagé des conclusions à la demande du ROPPA sur la question de la viabilité des EF et celle de leur attractivité. Le Bureau Exécutif et le Secrétariat Exécutif du ROPPA se sont saisis au cours d'une retraite organisée en novembre 2016 au Burkina Faso de ces apports des plateformes pour dégager des conclusions au niveau régional qui portent sur 4 plans : 1) la dimension multifonctionnelle des EF comme socle de leur viabilité, 2) la perception par les plateformes nationales de la viabilité des EF et des conditions qui la déterminent, 3) l'analyse de l'attractivité des EF pour les Etats, les femmes et les jeunes en milieu rural, 4) les contraintes à lever pour rendre les EF plus attractives pour les jeunes et les femmes, et améliorer durablement leur viabilité.

(11) La dimension multifonctionnelle des EF constitue le socle de leur viabilité et de leur résilience.

Les observations réalisées montrent que les exploitations familiales n'exercent pas que des fonctions de production, mais un ensemble de fonctions indissociables qui contribuent à renforcer leur résilience et leur viabilité. Les travaux paysans en mettent en évidence 5 principales :

- La production agro sylvo pastorale et halieutique qui, selon les zones agro écologiques et les catégories d'exploitations, contribuent dans des proportions différentes à la sécurité alimentaire des familles et à la constitution de leurs revenus.
- La satisfaction des besoins alimentaires et la consommation et de la famille : le repas demeure le premier niveau de socialisation de la famille, et l'affectation des revenus de l'exploitation familiale entre les différents postes de dépense a une incidence directe sur l'équilibre de l'économie de l'exploitation familiale et la répartition de ses retombées sur notamment les jeunes et les femmes.

- Perçue comme un élément important des stratégies familiales, la contribution de plus en plus fréquente d'activités non agricoles ou des apports de l'exode et de la migration, est dans certains cas supérieure à celle de la production dans la prise en charge des besoins de la famille. Elle est essentiellement apportée par les femmes et les jeunes et peut permettre d'éviter l'endettement, et dans certains cas d'investir.
- La gestion des ressources naturelles au niveau de l'exploitation garantit le renouvellement de ses bases de production agro-sylvo- pastorale et halieutique. La tendance observée à la diversification des productions végétales et animales et leur association valorise la biodiversité.
- La transmission et la préservation des connaissances et des valeurs culturelles contribuent à la reproduction de l'exploitation familiale. Elles influencent les décisions et les comportements des différents membres de la famille.

(12) Perception de la viabilité des exploitations familiales par les plateformes membres du ROPPA : une viabilité conditionnée.

Selon l'appréciation des 13 plateformes paysannes nationales membres du ROPPA, les exploitations familiales peuvent être viables, mais cette viabilité est conditionnée. Dans les quatre groupes de pays les plateformes identifient les cinq mêmes types de facteurs jouant en faveur de bons résultats ou les limitant, mais ils se déclinent de façon différente selon les zones. Il s'agit de facteurs naturels (conditions agro-écologiques, aléas climatiques, ou encore des calamités accentuées par les changements climatiques), de facteurs économiques (accès aux marchés, modalités de financement et d'accès aux crédits, ou encore accès aux infrastructures économiques), de facteurs techniques (niveau d'équipement et accès aux innovations techniques et technologiques), de facteurs politiques (orientations des politiques publiques et commerciales et qualité de leur mise en œuvre ; certaines plateformes mettent aussi l'accent sur la sécurité civile), et enfin dynamisme et les stratégies des familles qui se traduit



par les initiatives et les options que les EF peuvent prendre à leur propre échelle sur les pratiques de production, de gestion et de valorisation des facteurs de production et des ressources humaines familiales, ou encore par les choix de consommation.

Les plateformes estiment surtout que la viabilité dans la durée des EF dépend de l'attractivité qu'elles auront pour les jeunes et les femmes d'une part, et d'autre part de l'intérêt que leur accordent les États.

(13) Pour améliorer durablement la viabilité des EF, il faut les rendre plus attractives pour les jeunes et les femmes.

Si les jeunes ne trouvent pas leur intérêt dans l'exploitation familiale, ils ne reprendront pas cette exploitation quand leurs parents ne pourront plus la conduire : c'est là un sujet d'inquiétude pour l'avenir de ces exploitations. Quant aux femmes dont la contribution à l'économie de l'agriculture familiale est essentielle, elles peuvent être découragées par les difficultés qu'elles ont d'accéder à la terre, et lorsqu'elles y accèdent (femme chef de ménage) se pose pour elles un problème de sécurisation.

Les conditions pour que l'EF retienne les jeunes et les femmes : Pour que les EF maintiennent les jeunes et les femmes, les plateformes mettent en évidence plusieurs conditions. Il s'agit notamment de l'accès des jeunes et des femmes au patrimoine familial (l'accès à la terre, au troupeau, à la pirogue), de la possibilité d'obtenir un revenu monétaire satisfaisant à travers l'accès à des marchés rémunérateurs, de l'existence d'appuis techniques et financier appropriés, de l'accès à des formations qualifiantes, de la reconnaissance et la valorisation du statut du paysan et de l'amélioration du cadre de vie. Au-delà de la maîtrise des facteurs externes qui conditionnent la viabilité des EF, les plateformes et le ROPPA insistent sur les stratégies familiales, et en particulier la gouvernance des EF qui, quand elle est mal combinée aux autres facteurs, peut être une entrave à l'attractivité des EF pour les jeunes et les femmes.

Des sous-secteurs qui se développent peuvent répondre aux aspirations des jeunes et des femmes en milieu rural : Il s'agit des sous-secteurs du maraîchage de contre saison permettant à la fois de diversifier/ augmenter les revenus et améliorer l'alimentation, de l'aviculture ou de l'embouche ovine qui sont également des sources de revenus réguliers, et de la transformation des produits qui constitue dans la plupart des pays une niche d'auto emploi pour les femmes en milieu rural.


(14) Des EF intéressantes pour les États du point de vue de leurs apports à l'économie et aux sociétés nationales.

D'une manière générale, les plateformes s'accordent à penser que leurs États ont quatre raisons principales de s'intéresser aux exploitations familiales, qui représentent le mode de production dominant des 13 pays où elles sont implantées :

- D'abord, les EF apportent une contribution essentielle à l'alimentation nationale et l'amélioration de leurs résultats peut permettre d'accéder à l'autosuffisance alimentaire, à travers leurs autoconsommations et la mise en marché de leurs productions;
- Ensuite, elles contribuent à la stabilité et l'équilibre social en procurant des emplois en milieu rural, en prenant en charge les anciens et les handicapés, et en limitant l'exode vers les villes;
- Les EF contribuent également à la richesse nationale et au PIB du pays
- Enfin, les EF améliorent les recettes publiques notamment à travers les entrées de devises liées à l'exportation des produits agro-sylvo-pastorale et halieutiques, ou l'acquittement de taxes locales.

Le soutien des États pour lever les contraintes et créer les conditions qui permettront aux exploitations familiales de réussir et d'être attractives devrait s'imposer à eux.





**CHAPITRE 2 :
OBSERVATION DES
APPUIS-CONSEILS
PAYSANS AUX
EXPLOITATIONS
FAMILIALES**

CHAPITRE 2 : OBSERVATION DES APPUIS-CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES



5

TABLEAU DE L'OFFRE ACTUELLE DES OP EN MATIÈRE D'APPUI/ CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES¹⁶

La viabilité des EF dépend en grande partie de leurs résultats qui seront renforcés par les services qui leur sont offerts, les stimulations du marché, et les conditions cadres assurées par la mise en œuvre de politiques favorables à l'agriculture familiale.

Les services offerts aux EF sont d'une part des services économiques, d'autre part des services qualifiants parmi lesquels prend place le conseil. Les OP fournissent elles-mêmes directement ces types de services aux EF et parfois créent un cadre spécialisé pour apporter des services économiques, ou sont attentives à leur en faciliter l'accès lorsqu'ils peuvent être apportés par des acteurs publics ou privés non paysans. La connaissance des pratiques d'appui aux EF complète et éclaire celle du comportement des EF et paraît relever des objets d'un observatoire des exploitations familiales.

Le ROPPA a choisi pour ce premier rapport de concentrer l'analyse sur la délivrance d'un seul type de service qualifiant, l'appui-conseil de proximité qui, bien qu'il ne soit pas le plus généralisé, a vocation à être le plus proche des réalités des EF puisqu'il s'appuie sur une analyse de l'exploitation, et doit permettre aux EF d'améliorer leurs pratiques. En outre l'enquête réalisée par le ROPPA montre que les OP qui l'exercent prennent appui sur la connaissance très concrète que leur donne le conseil aux EF pour mieux cibler les autres services qu'elles délivrent ou coopérer avec les autres dispositifs de services agricoles existant. L'appui-conseil est donc particulièrement porteur dans la perspective de la promotion de

l'EF qui est celle de l'Observatoire régional du ROPPA.

À partir des apports de ses plateformes, le ROPPA a fait le point sur les pratiques paysannes actuelles de conseil à l'exploitation familiale et les a situées par rapport aux autres pratiques non paysannes. C'est l'objet du présent chapitre et du livret 2 qui le complète.

(15) Dans 5 pays, des dispositifs de conseil aux exploitations familiales à gouvernance paysanne d'envergure sont opérationnels : BURKINA FASO, MALI, SÉNÉGAL, GUINÉE, BÉNIN

Au **BURKINA FASO**, le premier service de *conseil de gestion* a commencé ses activités en 1992 au sein de la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) avec l'appui d'AFDI. Aujourd'hui 3 fédérations (FEPA-B, UGCPA/BM, UNPC-B) membres de la CPF pratiquent le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF). Le Conseil à l'EF assure la sensibilisation, l'appui-conseil en technique agricole, l'appui-conseil à la gestion, l'appui à la prise de décision, et anime des formations au bénéfice des EF. Au Burkina Faso, 6510 EF ont été touchées par les 3 fédérations en 2015. Quant au conseil en gestion comptable (COGES), il a bénéficié à 350 000 EF des zones cotonnières. Les conseils sont assurés par des leaders des OP, les animateurs endogènes, les techniciens des OP et de la CPF, et des agents des services de l'État. 7 dispositifs paysans de CEF se sont mis en réseau; ils sont les seuls qui soient pleinement fonctionnels au Burkina Faso. Ils bénéficient parfois de concours des agents des services de l'État. Le système est endogène et peu coûteux.

¹⁶ Ces observations sont détaillées dans le Livret 2 du rapport 2016 («OBSERVATION DES APPUIS CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES»); les dispositifs d'appuis-conseils sont décrits dans le Livret 4 («LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA»)

Au **MALI**, le conseil de gestion a été expérimenté dès les années 80 par les services de vulgarisation de la CMDT avec l'appui de la recherche (IER). La pratique paysanne a été développée par l'Association des Organisations professionnelles paysannes (AOPP) à partir de 2009 sur un modèle paysan de CEF avec pour objectifs de permettre à ces dernières de mieux cerner et connaître leur patrimoine, leur calendrier de travail, de mieux comprendre et maîtriser les dépenses de l'EF, et d'apprendre à effectuer des calculs de rentabilité économique de leur exploitation. Les conseils portent sur des aspects techniques relatifs à l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, sur des outils de gestion complétés par l'alphabétisation et des ateliers d'échange. Le CEF est fourni aux chefs d'exploitations adhérentes par 96 animateurs paysans formés. 444 EF sont suivies dans 7 régions sur les 8 que compte le Mali. Dans certains cas, les OP sont impliquées dans la gestion de systèmes de conseils créés dans le cadre de projets à travers le Ministère du développement rural.

Au **SÉNÉGAL**, le système d'appui conseil paysan a été bâti autour de l'expérience de la FONGS-Action paysanne à partir de 1998 (approche LEFA). L'appui-conseil s'appuie sur le principe de proximité et sur une approche globale. L'assemblée de famille constitue le cadre d'analyse et de prise de décision. La facilitation est assurée par un animateur endogène qui aide la famille à faire un «bilan simplifié» pour mesurer sa capacité à assurer sa sécurité alimentaire et à se projeter sur l'avenir. Aujourd'hui, 2300 EF agricoles, pastorales et de pêcheurs, réparties sur les 6 zones agro-écologiques du pays sont actuellement dans ce processus. Pour la plateforme nationale, la durabilité et l'impact de ce système réside dans l'engagement politique des OP par rapport à la promotion de l'EF, l'existence d'animateurs endogènes et les cadres d'échanges inter-paysans. Des collaborations ont été établies avec la recherche, les trois organismes en charge du conseil agricole et le programme d'appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural.

En **GUINÉE**, le CEF a été initié à partir de 2004 en moyenne Guinée par la Fédération paysanne du Fouta Djallon (FPFD) avec l'appui de l'AFD. Actuellement 2 fédérations membres de la CNOP-G pratiquent le conseil agricole en coopération avec l'Agence nationale de promotion et de conseil agricole (ANPROCA). Le dispositif de la fédération des OP de la Basse Guinée, centré sur le riz a permis de suivre 361 EF dans le cadre du projet sécurité alimentaire de Basse Guinée. Le dispositif de la fédération des paysans du Fouta Djallon, focalisé sur le conseil de gestion a permis d'atteindre 1062 EF dont 779 femmes. Les conseils sont assurés par les membres OP, les paysans relais et les agents de terrain de l'ANPROCA (Agence nationale de promotion et de conseil agricole) en cas de besoin. Pour la CNOP-G, la viabilité de ces dispositifs dépend du degré de structuration des OPA, de l'existence réseaux des paysans relais, de l'existence de cellules techniques au sein des OP, de l'insertion du CEF dans la planification de l'OPA. Du point de vue de leur financement, leur pérennité dépend de l'organisation de la commercialisation groupée et de la mobilisation des ressources internes.

Au **BÉNIN**, pays qui a abrité des expériences de référence en matière de CEF dès 1995 et où des systèmes de conseil spécifiquement orientés vers les éleveurs sont en gestation (ANOPER), c'est la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) qui a la plus longue pratique du CEF (à partir de 2005). Le dispositif de la FUPRO comporte deux volets. Le *volet conseil à l'exploitation familiale* qui vise le renforcement des capacités des producteurs et de leur famille et l'aide à la rationalisation de leurs décisions. 20 Conseillers appuient les producteurs sur le terrain et 2 responsables coordonnent les activités au niveau de la faïtière. 5000 adhérents ont été touchés par le volet CEF. Le *volet conseil de gestion des OP* porte sur la formation des élus et techniciens des OP sur gouvernance, la gestion des ressources, la gestion des intrants, le suivi de la production, le suivi de la commercialisation, et la gestion stratégique. Sa démarche prend appui sur la conduite d'une auto-évaluation. 30 OP en sont bénéficiaires. La plateforme considère que le financement des dispositifs paysans constitue leur talon d'Achille. Pour y pallier, la FUPRO a jeté en 2012 les bases d'un «fonds spécifique de pérennisation du conseil» et défini en 2014 un «plan de développement du CEF et du CDG». Une stratégie nationale de conseil agricole a été définie en 2008 par l'État béninois; elle est essentiellement mise en œuvre à travers des projets et programmes, notamment ceux dans lesquels sont impliqués les OP.

(16) Dans 4 pays, des dispositifs paysans sont partiellement fonctionnels ou en construction : NIGER, LIBÉRIA, CÔTE D'IVOIRE, GHANA

Depuis les années 2000, le **NIGER** a été marqué par des formes très variées de services et conseils aux exploitations qui se sont développées sans liens les unes avec les autres, à des échelles et selon des approches différentes. Certaines sont encore assurées par des acteurs étatiques, d'autres par des ONG nationales et internationales, d'autres par des acteurs privés. Le phénomène marquant est l'affirmation croissante dans ce paysage de pratiques et de dispositifs de conseils initiés par des OP.

Parmi les principaux dispositifs paysans à l'échelle nationale on remarque plus particulièrement 6 fédérations et associations qui interviennent autour des thématiques des champs école paysans, du développement capacités d'analyse et de gestion, du conseil en matière de sécurisation de leurs activités pastorales, de la gestion des conflits et des conseils individualisés sur la base des bilans simplifiés. A l'échelle régionale on peut noter 3 dispositifs qui développent des activités de conseil en gestion autour du warrantage, du conseil en intrants et du conseil agricole. Le Réseau des Chambres d'Agricultures (RECA) développe également des activités de conseil en appui aux dispositifs des OP ou en complément par rapport à eux. Tous ces dispositifs reposent essentiellement sur des financements extérieurs.

Les liens entre les différents dispositifs sont actuellement très faibles et les études réalisées par l'initiative gouvernementale i3N indiquent qu'ils souffrent de leur émiettement et ont un faible taux de couverture. i3N prévoit l'intensification du système d'appui-conseil à l'exploitation et le Plan stratégique 2015/2018 de la Plateforme paysanne du Niger prévoit également le renforcement des capacités et dispositifs d'appui-conseil des OP tout en ouvrant des pistes pour améliorer leur financement.

Au **LIBÉRIA**, il existe des pratiques de vulgarisation proches du CEF dans le cadre de plusieurs programmes et projets. L'engagement de la plateforme nationale dans l'un de ces programmes constitue une expérience paysanne d'appui/conseil qui pourrait déboucher sur l'émergence d'un dispositif paysan de CEF. La FUN apporte également des informations et des conseils aux paysans à travers des émissions radiophoniques, fournit des services techniques aux EF et aux OP à travers 15 plateformes dans les 15 comtés du pays et favorise les échanges entre paysans. Dans 4 comtés elle administre en tant qu'agence d'exécution technique de l'ASRP (Agriculture sector rehabilitation project) un dispositif de conseil à travers un réseau de paysans leaders. 5.340 EF ont bénéficié de ces appuis. Selon la plateforme nationale, même si le modèle de transfert des connaissances à travers les paysans leaders est un succès, il est très dépendant des moyens apportés par le projet et les paysans, qui ne comprennent pas encore l'intérêt économique des améliorations. Il n'est donc pas pour le moment évident que ce modèle puisse être reproduit hors du cadre d'un projet.

En **CÔTE D'IVOIRE**, le conseil à l'exploitation était considéré comme une activité marginale dans les études et échanges régionaux réalisés au début des années 2000, mais elle devait connaître son essor sous l'impulsion de la plateforme nationale (ANOPACI et des pouvoirs publics, notamment à partir de la création du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) qui a pour vocation à financer la recherche agronomique appliquée, la vulgarisation, le conseil technique et le conseil de gestion aux exploitations, et de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), qui offre un conseil de gestion aux EF sous forme d'appui conseil technique en gestion d'exploitation permettant à l'exploitation de maîtriser et optimiser ses coûts de production et sous forme d'ateliers de formation en gestion d'exploitation pour le renforcement des capacités de gestion de l'exploitant.

La plateforme paysanne nationale se propose d'inscrire son action dans une perspective de modernisation de l'agriculture familiale à travers le développement du conseil de gestion et d'un système d'information sur les marchés pour permettre à l'exploitant de prendre de bonnes décisions d'affaires en vue d'améliorer son revenu. Pour l'ANOPACI, la complémentarité entre le système public de l'ANADER et le système paysan souffre du manque d'application et d'un suivi adéquat des initiatives publiques. Aussi l'apport des acteurs privés, notamment de la plateforme reste faible et peu perceptible par faute de moyens financiers. Un cadre de concertation du secteur agricole et de la Société civile de Côte d'Ivoire permettant de faire le lien entre le système d'appui conseil public et le système paysan a été instauré dans le cadre du PNIA mais ne fonctionne pas actuellement de façon optimale. En perspective, le plan de développement 2010/19 de l'ANOPACI prévoyait la création d'un service d'appui à l'accès et l'organisation du conseil agricole.

Au **GHANA**, l'action étatique repose sur un système de vulgarisation peu dense et privilégiant la modernisation de l'agriculture. L'appui aux petits paysans est surtout apporté par les ONG et les OP. On constate un début de pratique paysanne du conseil au CEF à travers les OP membres de la plateforme qui ont mis en place des mécanismes de prêts pour aider les paysans à accroître leur production. Des visites d'échanges inter-paysans sur les bonnes pratiques sont souvent organisées sur des thématiques diverses. La Ghanaean Federation of agricultural producers, une des fédérations paysanne ghanéenne, dispose d'un mécanisme de CEF qui accompagne les agents vulgarisateurs à la base membres de l'OP. Cependant ce dispositif est peu fonctionnel et souffre de pesanteurs. Les services techniques de l'Etat contribuent à la formation des agents de proximité des OP à travers les bureaux de district du Ministère de l'Agriculture.



(17) Dans 4 pays, il n'y a pas encore de dispositifs paysans de conseil à l'EF : GAMBIE, GUINÉE BISSAU, SIERRA LÉONE, TOGO

Faute de dispositif d'appui-conseil et dans un contexte politique plus favorable aux grands producteurs qu'aux exploitations familiales, la plateforme de la **GAMBIE** (NACOFAG) a pris l'option de privilégier la création de coopératives semencières pour permettre aux producteurs d'avoir des semences d'arachide et de maïs de qualité à travers le pays. 4 coopératives semencières ont ainsi été créées. La NACOFAG a aussi participé à la création d'un programme de 454 jardins potagers qui ont bénéficié à 56.655 femmes. En perspective, la plateforme souhaite renforcer les capacités de ses membres ainsi que ses ressources institutionnelles et humaines avant de développer un système de Conseil à l'Exploitation Familiale.

A l'image de la Gambie, la plateforme nationale de la **GUINÉE BISSAU** ne dispose pas d'un dispositif paysan d'appui-conseil. Elle développe à travers leurs animateurs une collaboration des OP membres avec les structures qui apportent des appuis-conseil. La plateforme collabore également avec le service météo qui diffuse des conseils qui se sont avérés particulièrement utiles pour éviter les effets des inondations causées en 2015 par l'ouragan Fred.

En **SIERRA LEONE**, le CEF n'est pas encore d'actualité, mais diverses formes d'appui peuvent atteindre les EF. Dans un contexte d'urgence humanitaire et d'absence de politique agricole construite en direction des EF (jusqu'à 2015), les initiatives des OP peinent à s'affirmer. Parallèlement à son action de plaidoyer en faveur des paysans, la plateforme paysanne de la Sierra Leone cherche, à travers des études d'évaluation, à identifier les besoins ressentis par les EF, à leur apporter des appuis techniques et à les aider à gérer les conflits fonciers qui les affectent. A cet effet, la NAFSL

développe des relations de collaboration avec les structures de l'Etat, les instituts de recherche agricole, les ONG et OSC et avec les medias. Cependant elle se heurte au fait que les OP soient marginalisées par les pouvoirs publics et très peu impliquées dans leurs actions.

Au **TOGO**, la plateforme nationale ne dispose pas pour l'instant de dispositif paysan d'appui-conseil, et les prestations d'appui-conseil sont essentiellement assurées par des opérateurs non paysans. Il s'agit d'une part d'institutions publiques : l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), qui fournit des appuis techniques aux agriculteurs et à leurs organisations (plus de 53.000 EF ont bénéficié des appuis-conseils de l'ICAT et de la distribution de kits d'intrants et de semences du Projet PADAT); la Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des Organisations professionnelles qui apporte un appui-conseil à la structuration des OP. Plusieurs programmes non gouvernementaux interviennent également dans ce domaine, notamment : l'Entreprise de service et organisation de producteurs qui apporte des appuis-conseils à 20.000 EF dans le cadre de groupements économiques de production et de commercialisation («tondines commerciales»), le «farmer business school» qui met en œuvre sur la filière café une approche de la gestion de l'exploitation orientée vers le développement des affaires pour maximiser les profits (12.356 producteurs touchés).

À moyen terme, la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP) compte développer son dispositif paysan d'appui conseil aux EF. Les commissions de réflexion existantes au sein de son Conseil d'Administration pourraient définir les orientations relatives à la construction DE CE dispositif. Cependant, il faut souligner qu'à travers de son dispositif institutionnel décentralisé et de son réseau de techniciens, la CTOP apporte déjà de façon informelle un appui/conseil/formation à ses membres sur diverses thématiques.





6 PREMIERS ACQUIS ET PERSPECTIVES

Tous les pays ne disposent pas de systèmes paysans d'appui conseil, mais toutes les OP développent des pratiques plus ou moins formalisées d'appui conseil à leurs membres.

(18) Les lignes de force de la construction des pratiques paysannes d'appui conseil de proximité aux EF

Les caractéristiques dominantes des pratiques des OP en matière d'appui conseil de proximité aux EF.

Les descriptions faites par les OP en matière de conseil à l'EF montrent que les pratiques vont dans trois directions :

- Le conseil technique vise l'amélioration des pratiques agricoles ou l'introduction d'innovations apporté de façon plus ou moins formalisées. Il est pratiqué par toutes les OP, soit à travers des échanges de paysans à paysans, soit dans des cadres organisés par l'OP, mais surtout à travers les animateurs-paysans présents dans la majorité des OP, et dans certains cas par des techniciens spécialisés qui supervisent les animateurs paysans.
- Le conseil de gestion, qui vise l'aide à la décision des chefs d'exploitation, est pratiqué en «groupes de conseil» qui peuvent être complétés par un suivi individualisé par des OP. Ces OP mettent à la disposition des exploitants des outils de caractérisation de leurs exploitations et des outils de gestion et assurent avec leurs animateurs paysans le suivi du plan de campagne de l'exploitation. C'est l'entrée principale des OP du BURKINA FASO, de la GUINÉE, de la CÔTE D'IVOIRE et du BÉNIN, mais les pratiques évoluent à travers l'expérience et la demande paysanne. La tendance est à la diversification des services offerts.
- Le conseil global à l'EF, qui accompagne l'implication de l'ensemble de la famille dans les différentes dimensions de la vie de l'exploitation pour réaliser son projet d'évolution (MALI, SÉNÉGAL).

Le conseil juridique aux EF commence à se développer, notamment sur les aspects concernant la sécurisation foncière des EF.

Les approches et outils utilisés sont liés à l'orientation dominante en matière de conseil et à l'expérience paysanne des OP d'où souvent des croisements de méthodologies. L'apport paysan privilégie l'oralité et la pratique tandis que les apports des intervenants externes ont introduit les outils écrits.

Quatre types d'acteurs interviennent dans le conseil paysan

: (i) Les acteurs à la base qui apportent les conseils aux EF (animateurs endogènes ou paysans relais, et souvent des leaders d'OP) ; (ii) des acteurs d'appui aux acteurs à la base (techniciens de l'OP et/ou des services techniques publics, conseillers d'ONG, et personnes ressource en appui aux animateurs paysans) ; (iii) un système de pilotage assuré par une cellule technique de l'OP ou un comité de pilotage mixte qui assure la coordination, l'évaluation du conseil et le suivi/formation des conseillers ; (iv) des acteurs d'appui technique au système paysan (la recherche agricole et dans certains pays des structures publiques de «conseil aux OP»).

Le financement du conseil paysan est de quatre types : (i) apport des partenaires techniques et financiers, (ii) apport de l'OP à partir des activités commerciales de l'OP, des IMF mais également à travers la contribution en nature que constitue le travail bénévole des animateurs endogènes et des leaders, (iii) contribution des bénéficiaires en nature, ou à travers des cotisations, et (iv) apport de l'État qui se fait différemment selon les pays, de façon directe ou indirecte à travers la mise à disposition de personnel technique, ou des appuis liés au conseil. Plusieurs plateformes réfléchissent à la création de fonds spécifiques rationalisant le financement du CEF.

Les résultats du conseil à l'exploitation familiale. Les remontées d'information des plateformes montrent que l'impact, en termes de nombre d'exploitations directement touchées, est très variable mais globalement assez faible. Les effets de diffusion de paysan à paysan à travers les échanges spontanés ou organisés par les OP amplifient cependant cet impact quand l'appui conseil paysan n'est pas structuré dans le cadre d'un projet mais s'inscrit dans le tissu et la permanence de l'action de l'OP et de l'engagement volontaire de ses membres.

Les observations ciblées faites par les OP mettent en évidence quatre types de résultats qu'elles attribuent à la proximité de l'EF que permet le conseil : l'amélioration significative des résultats de l'exploitation (signalée dans quatre pays où un suivi rapproché a été fait : Guinée, Burkina Faso, Mali, Ghana) ; le changement des pratiques techniques et de gestion économiques des EF qui a un impact sur l'amélioration des résultats (signalé dans cinq pays : Mali, Guinée, Mali, Bénin, Ghana), la transformation des manières de raisonner et des systèmes de relations (signalée dans trois pays : Mali, Guinée, Sénégal) et les bénéfices retirés de cette pratique par les OP qui acquièrent à travers elle une meilleure connaissance des exploitations familiales leur permettant de mieux les aider à se transformer et de mieux les défendre.

(19) La construction de dispositifs paysans d'appui-conseil de proximité

Les apports des plateformes fournissent des indications précieuses sur la façon dont s'est progressivement constituée une expertise spécifiquement paysanne en matière d'appui-conseil de proximité aux exploitations familiales dans le paysage global du conseil agricole ouest-africain. Le ROPPA prendra appui sur cette expérience pour accompagner l'évolution des systèmes actuels ou en gestation.

La naissance et la gouvernance des dispositifs paysans. Le développement des pratiques d'appui-conseil dans les OP est une des conséquences des ajustements structurels et du désengagement des États. Dans les cas les plus évolués, l'initiative est venue de fédérations « motrices » qui ont développé à la base une pratique pionnière et ont ensuite joué un rôle moteur dans le développement de dispositifs de plus grande envergure. Quant à la gouvernance des dispositifs paysans et à l'intervention des plateformes nationales, elles sont régies par le principe de subsidiarité. Les fédérations ont leur propre système de pilotage de leur dispositif de conseil qui est placé sous l'autorité des instances dirigeantes de l'OP (Bureau exécutif, Conseil d'Administration, Assemblée Générale). Le contrôle de l'orientation et de l'opérationnalisation du conseil est essentiellement paysan. Les plateformes paysannes nationales sont actuellement impliquées de façon différente selon les pays dans le processus de construction de dispositifs d'appui-conseil paysans aux EF.

On a ainsi en 2016 un paysage diversifié de systèmes paysans de conseil aux exploitations qui se construit à partir des expériences de terrain et qui se renforce progressivement à travers la consolidation des dispositifs des OP. Ce paysage cherche de façon très souple sa cohérence dans les cadres de concertation et d'action commune que constituent les plateformes nationales.

Au niveau régional le ROPPA offre aux plateformes un cadre d'échange et de stimulation qui va se renforcer avec la poursuite de la construction de l'OEF régional des exploitations familiales.

L'interpénétration des dispositifs et des stratégies paysannes avec d'autres dispositifs et stratégies. Les pratiques et systèmes paysans d'appui conseil sur lesquels l'OEF a vo-

cation à apporter un éclairage particulier s'inscrivent dans un large éventail de pratiques et de dispositifs de conseil aux exploitations délivrés par les services de l'État, les programmes et projets, et le secteur privé (ONG nationales et internationales, bureaux d'étude, fournisseurs d'intrants, etc.).

Les apports des plateformes mettent en évidence de fortes interpénétrations entre ces différents systèmes qui peuvent être analysés de trois points de vue : influence dans les approches et les outils, mutualisation des ressources humaines, définition des orientations stratégiques et politiques. Il n'y a pas de cloisonnement de principe entre dispositifs ou stratégies paysannes et stratégies étatiques ou autres. Mais dans la pratique les rapports ne se présentent pas de la même façon selon les situations et restent à améliorer.


Les synergies à construire. Les éléments mis en lumière par les observations des OP montrent de façon évidente que les dispositifs paysans et non paysans de conseil ont besoin de s'appuyer les uns sur les autres et ne peuvent agir efficacement de façon isolée.

D'une part les OP ont une relation de proximité avec les paysans et ont développé un savoir-faire qui leur donne un avantage comparatif par rapport aux opérateurs non paysans. D'autre part, la plupart des services techniques publics n'ont plus les ressources humaines suffisantes pour atteindre les exploitations familiales et ne peuvent pas mettre en œuvre leur stratégie ou passent par d'autres acteurs non étatiques. Pour ces raisons le ROPPA travaille depuis 2015 dans le cadre du projet PAMEF (projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales) au développement de systèmes nationaux d'accompagnement et d'appui de proximité aux EF (SNAAP/EF) basés sur la collaboration entre OP et institutions publiques. Il invite les États à construire avec lui des synergies et partenariats qui rendraient l'appui conseil à l'exploitation familiale plus globale et plus accessible, avec les OP en première ligne.

C'est dans cette perspective que les déclarations successives des OP et du ROPPA, à Bruxelles (2014), Dakar puis Cotonou (2015), ont recommandé :

- l'élargissement et le développement des approches paysannes pour mieux accompagner les transformations des exploitations familiales en s'appuyant sur leurs acquis et expériences;
- la mise en place de systèmes nationaux durables et efficaces de conseil agricole et rural basé sur le partenariat OP/ États / Recherche/ Secteur privé;
- l'appui à la mise en place de mécanismes de financement durable du conseil agricole selon un principe de partenariat public/privé
- la mise en place d'un cadre régional et international de coopération et d'échanges entre acteurs sur les connaissances capitalisées sur les caractéristiques et les transformations des divers types d'exploitations familiales.





**CHAPITRE 3 :
VEILLE SUR LES
POLITIQUES PUBLIQUES
FACE AUX EXPLOITATIONS
FAMILIALES, ET EFFICACITÉ
DE L'ACTION PAYSANNE**

CHAPITRE 3 : VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES, ET EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE¹⁷

Les résultats des exploitations familiales ne dépendent pas seulement de leurs stratégies et de la façon dont elles sont soutenues par les systèmes d'appui-conseil de proximité dont il vient d'être question dans le chapitre précédent. Ils sont aussi fortement conditionnés par les orientations des politiques et leur mise en œuvre.

Selon le partage des rôles qui prévaut au sein du ROPPA, alors que ce sont les FÉDÉRATIONS et leurs démembrements qui jouent le rôle opérationnel d'appui de proximité, ce sont les PLATEFORMES PAYSANNES et le ROPPA qui représentent et défendent les intérêts des paysans sur le plan politique. Pour remplir cette mission, elles se dotent d'instruments de veille sur les politiques qui sont plus ou moins développés selon les pays, mais qui constituent, avec le suivi des campagnes agricoles et le suivi des exploitations familiales et de leur accompagnement, le quatrième élément de l'observatoire du ROPPA.



7

CE QUE LES OP ONT PARTICULIÈREMENT RELEVÉ DANS LES EFFETS DES POLITIQUES NATIONALES RÉCENTES SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Les effets actuels des politiques qu'ont repérés les OP des différents pays à travers le suivi des campagnes et des exploitations familiales sont liés principalement à la mise en œuvre des aides à la production et à la commercialisation, la création d'infrastructures, l'accès au financement, les mesures de sécurisation foncière.

(20) L'amélioration de l'utilisation par les exploitations familiales des semences et autres intrants grâce à leur subventionnement.

Conjuguée avec la relativement bonne pluviométrie qui a bénéficié à la campagne agricole 2015/2016, les politiques

publiques de subvention ont incontestablement favorisé l'amélioration des rendements constatée dans de nombreux cas.

Dans les pays de la bande soudano-sahélienne, les effets des subventions publiques importantes sont globalement sensibles. Les subventions en intrants (engrais et semences) apportés par les pouvoirs publics aux trois pays de la bande soudano-sahélienne ont permis une augmentation sensible de la production maraîchère au Niger, de booster les résultats de la production agricole des EF et la régénération des vergers au Burkina Faso, et d'intensifier la production et d'en réduire les coûts au Mali. Cependant, ces subventions

¹⁷ Les observations de la veille du ROPPA sur les politiques sont détaillées dans le Livret 3 du rapport 2016 («VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES et EFFICACITÉ DE L'ACTION PAYSANNE»). Les dispositifs de veille politique sont décrits dans le Livret 4 («LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA»)

ont eu un faible impact sur la production céréalière ainsi que sur l'élevage et la pêche au Niger, leur distribution a aussi connue des problèmes de ciblage et les exploitations les plus vulnérables ont été mal soutenues au Burkina Faso). Au Mali, les zones occupées par les rebelles (Kidal) n'ont pas pu bénéficier des intrants.

Dans les pays côtiers de la façade Atlantique Ouest un accent particulier a été accordé au subventionnement des semences de qualité. Les appuis apportés par les pouvoirs publics ont permis aux trois pays côtiers de la façade Atlantique Ouest de bénéficier d'une plus grande disponibilité des semences de qualité (Sénégal et en Gambie) et de semences améliorées riz et maraîchage (Guinée Bissau). Cependant les quantités de semences et engrais mises à disposition des EF ont été très inférieures aux besoins (Sénégal). En outre la mise à disposition tardive des intrants qui ont perturbé le calendrier culturel en Guinée Bissau, et les opérations de subventions ont plus favorisés les grands producteurs en Gambie.

Des appuis publics ont été apportés aux exploitations familiales dans les pays à dominante forestière dans le cadre des programmes de réhabilitation post-Ebola. Ces appuis publics, qui ont été apportés sous forme de subvention aux intrants (Guinée), de fourniture de semence de riz et de fertilisants chimiques (Sierra Léone) ou l'augmentation de la production de semences de riz de qualité (à travers la mise en œuvre du programme de développement agricole et d'infrastructures - Libéria), ont permis d'améliorer la productivité des EF bénéficiaires. Il ressort cependant des appréciations que le faible nombre des EF touchées par ces subventions, la mise à disposition tardive de semences souvent inutilisables dans les EF et la non implication des OP dans les opérations de distribution des intrants ont limité les effets de ces appuis (Guinée, Sierra Léone). Au Libéria, les OP n'ont pas pu apprécier l'impact réel des politiques dans la mesure où elles ne sont pas impliquées dans leur élaboration.

Des engagements publics contrastés dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud. Les subventions des intrants apportés par l'Etat des pays côtiers de la façade Atlantique Sud ont favorisé une augmentation du taux d'utilisation des semences améliorées et des engrais dans trois pays (Ghana, Togo, Bénin). En Côte d'Ivoire, par contre, il n'existe pas de politique spécifique de subvention des semences et intrants. Pour les pays bénéficiaires des opérations de subvention des intrants, il ressort que le taux global d'utilisation des engrais reste bas. A cela s'ajoute également la non implication des OP dans les opérations de distribution des intrants dans l'ensemble des pays avec des retards dans la livraison des engrais et semences aux EF (Bénin, Ghana), ainsi que le mauvais ciblage des bénéficiaires et des déviations politiques dans la communication (Togo).

(21) Le renforcement des ÉQUIPEMENTS et des INFRASTRUCTURES

Les politiques publiques ont eu dans ce domaine des effets sur l'augmentation quantitative de la production. L'appui au ren-

forcement des équipements se fait souvent en complément de l'appui aux intrants et dans le cadre des mêmes programmes. Les limites constatées sont alors les mêmes. Les programmes d'appui à la tractorisation ont rencontré des problèmes dans tous les pays (Niger, Mali, Sénégal, Ghana, Bénin)

Des appuis conséquents, mais souvent mal ciblés dans les pays de la bande soudano-sahélienne. L'effort de renforcement des équipements et des infrastructures des pouvoirs publics des trois pays de la bande soudano-sahélienne visant à faciliter l'accès aux équipements agricoles au plus grand nombre d'EF a porté sur des équipements de travail du sol (tracteurs, charrues,...), du matériel d'élevage et d'irrigation, la réalisation d'infrastructures de stockage et d'élevage, l'aménagement de sites maraîchers (Niger, Burkina Faso, Mali). Cependant, il ressort de l'appréciation des OP que les équipements ont eu un faible impact sur les EF là où ils sont allés vers des acteurs de l'agrobusiness plutôt qu'aux EF (Niger). Au Mali on relève la mauvaise diversification des équipements distribués et l'absence d'équité dans la distribution. Au Burkina Faso par contre, les résultats obtenus au cours de l'année sont relativement satisfaisants dans l'ensemble malgré les multiples difficultés inhérentes au fonctionnement des structures.

Une moindre intensité des appuis en équipement vers les EF dans les pays côtiers de la façade Atlantique Ouest. La facilitation à l'accès aux équipements et infrastructures agricoles à l'endroit des EF des pays côtiers de la façade Atlantique Ouest a été orientée vers les équipements de travail du sol (tracteurs, charrues...), la création de magasins de stockage et d'unité de transformation des produits, la réhabilitation et des aménagements hydro-agricoles (Sénégal, Gambie) et la fourniture de petit matériel (tuyaux PVC en Guinée Bissau). Cependant, même si ces appuis vont dans le sens des besoins des EF, les quantités des équipements demeurent inférieures par rapport aux besoins et l'agrobusiness est souvent privilégié dans la création d'infrastructures liées au maraîchage (Sénégal, Gambie). La mise à disposition tardive du petit matériel dans les exploitations a été relevée en Guinée Bissau.

Des appuis publics en équipements et aménagements soutenant la réhabilitation post-Ebola dans les pays à dominante forestière. Dans le cadre des programmes de réhabilitation post-Ebola, les appuis publics en équipements et aménagements ont été enregistrés au bénéfice des EF. Il s'agit notamment de la fourniture d'équipements (tracteurs, rappeuses à manioc,...) et la réalisation d'aménagements hydro-agricoles ainsi que le désenclavement des zones de production et la réhabilitation de routes de desserte (Guinée, Sierra Léone). On retient des appréciations des OP le faible nombre des EF bénéficiaires de ces appuis publics et la non implication des OP dans ces opérations d'équipements (Guinée, Sierra Léone). Le Libéria rappelle comme il l'a fait à propos des semences et intrants que l'agriculture ne fait pas partie des priorités majeures du Gouvernement.

Des appuis guidés par des priorités politiques différentes

selon les visions gouvernementales de l'agriculture dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud. Les appuis des Etats en équipements et infrastructures dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud tournent autour des équipements de travail du sol notamment des tracteurs (Bénin, Ghana) et des équipements de transformation des produits agricoles de différentes natures (Bénin, Togo). Au Bénin par exemple, 165.000 paysans (dont 40% de femmes) devraient bénéficier de ces appuis en matériel de transformation. La réhabilitation, l'entretien des pistes rurales ainsi que le développement des infrastructures sociales et d'irrigation sont signalées en Côte d'Ivoire et au Ghana. Cependant, on retient dans l'ensemble un faible taux d'exécution technique et financière de ces programmes d'appui à l'équipement dans les pays avec une faible implication des OP. Selon les paysans, la plupart des tracteurs subventionnés par l'État ne sont pas de meilleure qualité (Bénin) et les besoins des EF en appui à la culture attelée restent insatisfaits (Ghana, Bénin, Togo). Pour la Côte d'Ivoire, on retient l'absence de politique spécifique en direction des EF.

(22) Les politiques spécifiques dans le domaine de la production animale et halieutique

L'analyse de ces politiques a été moins approfondie pour ce premier rapport par les plateformes qui les ont souvent simplement recensées.

Dans les pays de la bande soudano-sahélienne.

Selon les apports des plateformes nationales, des documents de politiques dans le domaine de la production animale et halieutique existent dans les pays de la bande soudano-sahélienne. Il s'agit notamment de l'ordonnance relative au pastoralisme, instruments de sécurisation de l'élevage et du pastoralisme adopté en mai 2010 (Niger, où le processus de mise en œuvre de la législation enregistre un retard), de la Politique nationale de développement durable de l'élevage orientée vers les EF et de la politique de la pêche définie en 2014 (Burkina Faso). Au Mali, la prise en compte de l'élevage est signalée dans le cadre du programme de subvention des équipements de 2015 et l'appui en matériel de transformation des fourrages. Quant à la pêche, la loi décembre 2014 détermine les principes et les conditions de la pêche et de l'aquaculture au Mali.

Dans les pays côtiers de la façade Atlantique Ouest. Certaines politiques et projets/programmes dans le domaine de la production animale et halieutique sont indiqués dans les pays côtiers de la façade Atlantique Ouest.

Spécifiquement, on peut signaler au Sénégal le programme national d'autosuffisance en moutons, les projets d'appui à la modernisation des filières animales et du développement de l'aviculture familiale ainsi que la politique de la pêche visant la structuration, l'intégration de la filière aquacole et la gestion durable ressources halieutiques par aménagement pêcheries. Selon les OP du Sénégal, ces différents projets et programmes ont permis l'amélioration des races, et le renforcement de la sécurisation sanitaire et alimentaire du bétail mais les impacts sont minimes pour la majorité des

EF d'éleveurs. Quant aux politiques concernant la production aquacole, qui est en augmentation, elles affichent la volonté d'intéresser les jeunes à cette activité, cependant il est constaté que le Plan Sénégal Émergent encourage plutôt l'arrivée de nouveaux acteurs privés dans le secteur de la pêche.

En Guinée Bissau, il ressort des apports des plateformes que le secteur de l'élevage, notamment la filière viande, est déjà bien structuré et sous contrôle de la Direction du Service Vétérinaire. Également une Politique de l'Aviculture définie par la Direction Générale de l'élevage est en phase de démarrage dans ce pays. Quant à la pêche artisanale et industrielle, elles sont sous licence du Ministère de la pêche.

Dans les pays à dominante forestière. La politique de production animale de la Guinée est focalisée sur le développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles, et sur l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel à travers la valorisation des produits et sous-produits d'élevage. Il faut également souligner que les conséquences de la maladie à virus Ebola ont affecté l'élevage et la pêche dans les trois pays (Guinée, Sierra Léone, Libéria).

Dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud. La politique dans le domaine de la production animale et halieutique du Togo est centralisée dans le programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire. Le Projet PASA a contribué à la chute de la mortalité de la volaille à travers la vaccination de petits ruminants et de volailles contre la peste et la maladie de Newcastle. Des géniteurs ovins, caprins et de volailles ont été également distribués. Pour l'appui à la production halieutique continentale, le projet COFREPECHE a mené diverses sessions de formations et l'acquisition et la distribution de reproducteurs améliorés, d'alevins et d'aliments subventionnés. Les apports des plateformes de Côte d'Ivoire et du Ghana n'ont pas renseigné ce point.

(23) Les appuis à la commercialisation des produits des exploitations familiales

Les orientations dominantes en matière d'ouverture des marchés et de compétition commerciale ont des effets ambivalents pour les exploitations familiales. Les OP redoutent particulièrement les conséquences négatives pour l'agriculture familiale de la ratification des APE intérimaires

Effets peu sensibles des appuis à la commercialisation des produits au niveau des exploitations familiales des pays de la bande soudano-sahélienne. Les appuis à la commercialisation des produits au niveau des EF des trois pays de la bande soudano-sahélienne visent à faciliter l'accès des produits aux marchés nationaux, régionaux et internationaux à travers des politiques définies à cet effet. Même si quelques opportunités existent à travers des marchés de gré à gré (P4P du PAM, marchés institutionnels des gouvernements), il ressort de l'appréciation des OP que la politique nationale de commercialisation privilégie souvent les importations qui viennent concurrencer les produits nationaux sur les mar-

chés (Niger). Au Burkina Faso les OP ne constatent pas d'effets positifs pour les EF de la politique nationale de création de pôles de croissance autour de marchés.

Orientation libérale des appuis à la commercialisation des produits dans les pays côtiers de la façade Atlantique Ouest. De l'appréciation des OP, les investissements publics sont plus directement orientés vers l'agrobusiness avec un régime de détaxation plus favorable à l'agriculture commerciale qu'à l'agriculture familiale.

Relance des activités commerciales après la fin de l'épidémie MVE dans les pays à dominante forestière. Afin de favoriser la reprise des activités commerciales, des stratégies et programmes ont été initiés par les pouvoirs publics pour appuyer la mise en marché des produits agricoles au bénéfice des EF des pays à dominante forestière. Il s'agit notamment de la levée des mesures d'interdictions de circulation des biens et des personnes prises pendant l'épisode de MVE qui a libéré les échanges et permis aux EF d'écouler à nouveau leurs produits vers les centres urbains, le renforcement des infrastructures marchandes (Guinée) et le lancement des programmes d'appui à la commercialisation des produits agricoles (Sierra Leone, Libéria). Selon les OP, il arrive que le gouvernement prenne des décisions contraires au traité de la CEDEAO, en interdisant l'exportation de certains produits agricoles et halieutiques (Guinée).

Peu d'appuis spécifiques ni d'effets signalés dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud. Des appuis modérés à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles sont relevés au niveau des EF au Togo et au Bénin (construction de 350 infrastructures de conservation et de commercialisation au Togo; création d'infrastructures de mise en marché et d'un centre de spécialisation pour la productivité du maïs au Bénin). En Côte d'Ivoire et au Ghana, aucun programme spécifique en direction des EF n'est signalé.

(24) L'accès au financement

Avec les politiques de libéralisation financière, les services financiers relèvent du marché et des institutions financières privées. Les organisations paysannes sont attentives à 3 évolutions :

L'évolution des instruments nationaux et régionaux : intégration et harmonisation par le haut

- Les Banques agricoles nationales et régionales : Les paysans n'ont pas tiré grand profit de l'action des banques agricoles dont les produits ne sont pas adaptés aux besoins des EF et qui sont souvent pour eux synonyme d'endettement. Plusieurs d'entre elles ont disparu ou ont connu des mutations (Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire). Les OP constatent la tendance à l'effacement de leur rôle spécialisé au profit de banques privées qui ouvrent des agences décentralisées et surtout des systèmes de financement décentralisés.
- Les réseaux nationaux d'institutions de microfinance : De nature associative, ils existent dans tous les pays. À

travers les caisses locales de leurs membres, ils offrent des petits crédits d'une grande utilité pour les EF et qui les atteignent souvent à travers les femmes, mais qui ne permettent pas de réaliser des investissements. Certaines OP ont cherché à créer leurs propres réseaux nationaux (Sénégal, Burkina Faso), mais ont rencontré des difficultés devant le durcissement de la réglementation supranationale.

- Les fonds nationaux et régionaux : Certains fonds nationaux ont directement vocation à renforcer les capacités d'octroi de crédit aux exploitations ou à financer des investissements agricoles. D'autres, comme le FIRCA en Côte d'Ivoire ou le FNAA au MALI viennent en appui financier aux services offerts aux exploitations familiales. Les OP ont été très actives dans le suivi de la conception de ces fonds et attentives à leur inscription dans les Lois d'orientation agricoles. Cependant elles constatent que dans la plupart des cas leur opérationnalisation tarde à se faire.
- L'ECOWAP a prévu la constitution d'un Fonds Régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA/ECOWADF) dont trois guichets ont vocation à renforcer directement ou indirectement les capacités de production des exploitations familiales, mais celui qui concerne le plus directement les EF n'est pas fonctionnel. L'UEMOA a également mis en place un Fonds régional de développement agricole (FRDA).

Le développement des systèmes de financement de proximité : le financement des EF dépend directement des performances des SFD

- Le développement spectaculaire des systèmes de financement décentralisés : du fait que la mise en place des caisses locales ou des mutuelles se fasse à partir de la base, l'assise locale de ces systèmes et leur souplesse leur ont permis de s'implanter de façon pénétrante dans le monde rural pour atteindre les EF. Pour les OP, les limites de ces systèmes se situent notamment en matière de crédit à l'investissement. Les OP constatent que ces systèmes connaissent actuellement un ralentissement et sont à la recherche d'un second souffle.
- Quelques initiatives publiques pour promouvoir un financement de proximité : on signale la mise en place en Sierra Leone de banques villageoises dans le cadre du programme pour la commercialisation des produits de la petite exploitation. Les OP constatent le dysfonctionnement de beaucoup de ces banques, ce qui empêche les villageois d'avoir accès au crédit.
- La majorité des EF continue de recourir au crédit informel : Crédit des commerçants, prêts familiaux ou de voisinage, tontines.
- L'apparition des produits monétaires mobiles : une révolution aux effets encore difficiles à mesurer. Le succès de l'utilisation du téléphone mobile pour faire des transactions financières et accéder au crédit a été très rapide dans le monde rural. Il paraît, comme l'illustre le «Liberia Agriculture Transformation Agenda» du LIBÉRIA, de nature à bouleverser les données des systèmes de relations sociales et d'échanges économiques des EF, et interpelle les OP.

(25) La SÉCURISATION FONCIÈRE

Le caractère explosif des questions d'accès à l'espace et de sécurisation foncière, sources de nombreux conflits, amène les États à chercher à réformer leur législation foncière. Les OP suivent de façon attentive ces réformes qui ont des conséquences directes sur la sécurisation des exploitations familiales, et elles sont dans certains cas associées à leur conception.

Recherche d'une législation permettant de sécuriser les exploitations et réduire les conflits dans les pays de la bande soudano-sahélienne. Deux pays de la bande ont défini de nouvelles politiques foncières au cours des dix dernières années. On peut citer la Loi portant sur le régime foncier rural adoptée en 2009 au Burkina Faso, et la politique foncière agricole définie en 2014 au Mali en application de la Loi d'Orientation Agricole de 2006. Au Niger le Code Rural de 1993 continue de régir l'accès à la terre et son utilisation. Les OP constatent les difficultés de financement de ces politiques et la persistance des conflits fonciers (Burkina Faso), ou des conflits de compétences entre chefs traditionnels et collectivités locales (Niger).

Concurrence sur le foncier potentiellement ou actuellement défavorable aux exploitations familiales des pays côtiers de la façade Atlantique Ouest. Les trois pays côtiers sont en attente de nouvelles politiques foncières. Au Sénégal on attend une réforme foncière annoncée dans la LOASP de 2004 et qui est en préparation par la nouvelle Commission Nationale de la Réforme Foncière à laquelle participent maintenant les OP. En Gambie le cadre réglementaire actuel n'est pas favorable à la sécurisation des droits fonciers des EF. Enfin en Guinée Bissau le quart des terres est accaparé par un petit nombre de grands fermiers souvent absenteïstes (ponteiros).

De nouvelles législations foncières en préparation dans les pays à dominante forestière. Actuellement régi par le code foncier et domanial (1992), la nouvelle législation foncière en préparation en Guinée devrait refondre les bases ju-

ridiques de l'investissement privé et de la petite exploitation familiale dans l'agriculture guinéenne. En Sierra Léone, une politique nationale foncière, prévoyant une meilleure protection des droits des femmes est actuellement également en cours d'élaboration. Au Libéria, la nouvelle loi foncière devrait être votée en 2016. Pour les OP, les effets négatifs des législations actuelles à EF tournent autour de la difficulté d'accès au foncier pour les femmes et les jeunes, l'accaparement des terres par les grandes plantations, les conflits fonciers récurrents dans les trois pays (Guinée, Sierra Léone, Liberia).

Le poids d'héritages et de conflits d'intérêts lourd à surmonter dans les pays côtiers de la façade Atlantique Sud. Toujours régis par d'anciennes lois foncières, le Togo et la Côte d'Ivoire préparent de nouvelles législations. Un avant-projet de nouveau code foncier codifiant l'accès à la terre et les transactions foncières a été validé en 2015 au Togo, jetant ainsi les bases d'une réforme foncière et domaniale d'ensemble. En Côte d'Ivoire, la nouvelle loi sur le foncier rural est également en préparation.

Dans les deux autres pays côtiers où les politiques ont été adoptées, des retards sont constatés dans leur mise en œuvre. Au Ghana où l'accaparement des terres menace les exploitants familiaux un projet d'administration foncière a été défini en 2003 pour la mise en œuvre la politique foncière nationale définie en 1999. Au Bénin où l'accaparement des terres constitue aussi une menace pour les exploitations familiales un nouveau code foncier et domanial du Bénin a été adopté en 2013.

Les OP signalent que les conséquences de législations souvent défavorables aux EF sont la source de conflits fonciers. C'est le cas en Côte d'Ivoire entre producteurs vivriers et planteurs d'hévéas. Au Ghana ces conflits sont liés à l'accaparement de grandes étendues par des multinationales ou la diaspora qui menace les exploitants familiaux dans certaines régions. Au Togo le règlement des questions foncières repose fortement sur les chefferies traditionnelles qui tout en étant des régulateurs des rapports sociaux peuvent aussi constituer un obstacle à la modernisation des systèmes de droits fonciers.





8

L'ACTION RÉCENTE DES PLATEFORMES DU ROPPA SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(26) L'action des plateformes du ROPPA au niveau national.

Les thèmes sur lesquels se sont profilées récemment les plateformes paysannes. Les remontées d'information permettent d'identifier 11 thèmes sur lesquels les plateformes ont conduit des actions pour influencer les politiques. Ils sont relatifs : (i) à l'accès des EF aux intrants et aux équipements, (ii) à l'orientation des politiques agricoles en faveur des EF, (iii) à la défense du modèle de l'agriculture familiale, (iv) au foncier, (v) à la valorisation commercialisation des produits, (vi) au financement de l'agriculture et des EF, (vii) au conseil agricole, (viii) aux programmes en direction des femmes et des jeunes et la formation professionnelle, (ix) à l'organisation de la profession agricole, (x) au changement climatique, (xi) et à la relance des filières.

Les formes d'action politique des plateformes : Les OP mènent des actions de lobbying et des consultations auprès des décideurs, participent à des cadres de concertation et de dialogue politique ou à des commissions nationales ad hoc, organisent et ou participent à des événements tels les foires agricoles, les salons ou les journées du paysan permettant aux plateformes de rencontrer des décideurs nationaux au plus haut niveau. Elles organisent également des campagnes de plaidoyer, des manifestations paysannes, des coalitions selon les besoins et des activités de communication qui prolongent la veille sur les politiques et s'inscrivent également dans leurs différentes stratégies d'influence.

(27) Les principaux résultats de l'action politique des plateformes nationales

Stratégiquement, les types de résultats visés par les plateformes sont de progressivement : (1) se faire entendre,

(2) se positionner dans les systèmes de décision, (3) freiner les évolutions défavorables, (4) obtenir des engagements de principes (orientations générales...), (5) obtenir des résultats concrets pour les EF.

Les actions d'influence politique des plateformes vont ainsi dans trois directions : Les OP cherchent à (i) participer à l'élaboration de politiques et/ou de programmes cadres de développement du secteur agricole ; (ii) à l'occasion des revues des politiques auxquelles elles sont associées, influencer la réorientation des politiques/mécanismes et stratégies déjà développés par l'Etat quand elles sont défavorables aux EF ; (iii) conduire des actions continues de suivi et de lobbying pour faire progresser la prise en compte des intérêts paysans dans les nouvelles politiques et leur mise en œuvre.

Quatre types de résultats bénéficiant de façon directe ou indirecte aux EF ont été obtenus de cette façon à travers de l'action politique des plateformes nationales :

- Le renforcement des capacités de production des exploitations familiales. Les actions portées par les plateformes sur cette question d'amélioration de la productivité et des revenus des petits producteurs ont produit des effets autour de : (i) la facilitation de l'accès aux subventions publiques portées essentiellement sur la distribution de l'engrais et sur le matériel agricole (Togo, Sénégal, le Ghana, Guinée Bissau, Mali, Niger), (ii) la mise en place des mécanismes d'accès aux intrants de productions agricole (Bénin, Sénégal, Togo, Guinée Bissau) et (iii) la réalisation des aménagements hydro-agricoles (Sénégal, Niger, Mali, Bénin, Burkina Faso).

- L'amélioration de l'écoulement des produits agricoles issus des exploitations familiales à travers la suppression de certaines barrières tarifaires, la mise en place de mécanismes de gel périodique portés par les OP avec l'Etat, le soutien des EF à la participation à des événements commerciaux d'envergure. On signalera particulièrement la relance du slogan « consommer local » au Niger, la suppression des taxes non réglementaires sur la pêche au Niger, la valorisation du riz et de l'oignon au Sénégal par la régulation des marchés et la suppression des primes sur l'électricité dans la Vallée du Fleuve.
- La mise en place et le développement des mécanismes de financement agricole. Les actions diversifiées des plateformes ont permis d'améliorer l'accès des exploitations familiales au crédit agricole. Le plaidoyer porté par la plateforme au Mali a permis d'inclure les petits producteurs non seulement dans le pilotage du fonds de développement de l'agriculture mais également d'améliorer leur accès aux ressources. Le OP du Togo, du Sénégal et du Bénin ont développé également un plaidoyer qui a abouti à la mise en place de mécanismes permettant aux fonds existant dans leurs pays de soutenir l'accès aux infrastructures de stockage des produits agricoles.
- L'accroissement de la sensibilité des pouvoirs publics aux exploitations familiales. Dans la plupart des pays membres du réseau, cette sensibilité accrue, qui a un effet indirect sur l'attention accordée par les pouvoirs publics aux exploitations familiales, a été notée. La participation des plateformes nationales à la gestion et la mise en œuvre des politiques agricoles (Niger, Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali) a contribué à cette sensibilisation. La légitimation de l'agriculture familiale se traduit dans l'élaboration de lois d'orientation agricole dont le processus est achevé ou en cours dans 7 pays. Le renforcement de la position des OP s'observe dans plusieurs pays, comme par exemple au Mali où la plateforme a été reconnue comme organisation d'utilité publique, ce qui signifie qu'on considère qu'elle est capable de recevoir un mandat public et de porter des actions d'envergure nationale au profit du monde paysan.



9

LES POLITIQUES RÉGIONALES ET LE CADRE GÉNÉRAL DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES POLITIQUES NATIONALES

(28) Le cadre régional dans lequel s'inscrivent les politiques nationales

Ce cadre est connu des plateformes nationales du ROPPA. Il est assez standardisé et fortement déterminé par les orientations stratégiques inspirées par les grands bailleurs.

Au niveau régional, ce cadre est défini par le processus ECOWAP/PDDAA (CEDEAO), par la PAU (UEMOA) et par un certain nombre d'engagements continentaux et internationaux (Maputo, Malabo, ODD, etc.). Si la plupart des États ont respecté les engagements pris en 2003 à Maputo,

des questions persistent quant à la structure des dépenses publiques liées à l'agriculture. Tous sont entrés dans le processus PDDAA/CAADP lancé à cette occasion et leurs politiques agricoles nationales s'inscrivent de ce fait dans le cadre de l'ECOWAP dont ils déclinent le programme régional d'investissement agricole dans leurs programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA). PRIA et PNIA sont arrivés à terme en 2015 et vont être redéfinis dans le cadre des perspectives 2025 de l'ECOWAP. Les pays bénéficient également du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), initié par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit

des pays membres, avec l'appui financier de la Banque Mondiale (IDA) et d'une panoplie de programmes régionaux (qui sont analysés dans le livret 3 complétant cette synthèse¹⁸).

Pour le secteur de l'élevage pastoral, les programmes moteurs sont le Programme Régional d'appui au pastoralisme au Sahel financé par la Banque Mondiale (PRAPS, 2015) qui a démarré en 2016 et concerne 4 pays membres du ROPPA à (Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal), et le Programme régional d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers (PRIDEC) également porté par le groupe de la Banque mondiale, qui concerne 4 pays du réseau (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin). Le ROPPA est actuellement impliqué dans les projets/programmes, instruments et mesures du PRIA 1 suivants : la réserve régionale de sécurité alimentaire, le Programmes de développement de filières prioritaires (UEMOA), le GAFSP, le Portefeuille projet ARAA, Irrigation au Sahel, le PAPROSEM, l'appui à l'offensive riz, etc.

Au niveau national : des documents de politiques spécifiques, des PNIA et leurs déclinaisons programmatiques directes ou indirectes sont en grande partie reliés aux politiques régionales. L'inventaire en a été fait par les plateformes et est présenté dans le livret 3 complétant ce rapport.

Pour bientôt 7 pays : des Lois d'Orientation agricoles (NIGER, BURKINA FASO, MALI, SÉNÉGAL, GUINÉE, CÔTE D'IVOIRE, BÉNIN)

Les PNIA ont prévu le financement de l'élaboration de lois d'orientation agricole dans plusieurs pays. Le Sénégal et le Mali avaient joué un rôle pionnier dans le domaine de la définition d'un cadre législatif d'ensemble donnant les orientations politiques majeures de leur pays pour le secteur agricole à travers la Loi d'orientation agro-sylvo pastorale en 2004 au Sénégal et Loi d'orientation agricole de 2006 au Mali. Les organisations paysannes de ces pays ont joué un rôle déterminant dans leur élaboration. Depuis, la Côte d'Ivoire a adopté sa LOA-CI en 2015, la Guinée, qui a lancé son processus en 2008, est sur le point d'aboutir, le Burkina Faso, qui a lancé le sien en 2013, dispose déjà d'un avant-projet de Loi d'Orientation agro-sylvo pastorale, halieutique et faunique. La loi d'orientation agricole du Niger est en cours d'élaboration, et le chantier de celle du Bénin, prévue dans son PSRSA, démarrait en 2016.

La définition et l'adoption de ces LOA devrait marquer une avancée politique majeure par rapport à l'agriculture familiale. Leur portée réelle dépend de l'adoption de leurs décrets d'application, qui dans certains cas se fait attendre, et de la définition en conséquence de politiques agricoles.



10

L'ACTION RÉCENTE DU ROPPA SUR LES POLITIQUES RÉGIONALES ET LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

(29) L'approche d'intervention du ROPPA

Contribution à la formulation des politiques : Les diverses stratégies développées collectivement et/ou individuellement par les membres du réseau, en collaboration avec des OSC et autres réseaux d'OP, partenaires et alliés, ont permis principalement une prise en compte des propositions des organisations paysannes dans les différents documents de politiques de développement du secteur rural et agricole. Son argumentaire est basé sur des propositions concrètes qui visent à faire prendre en compte les préoccupations et les besoins des EF. L'expertise et la capacité d'anticipation déve-

loppée par le ROPPA et ses partenaires dans ce domaine, conjuguées à une volonté des décideurs politiques régionaux font que la formulation de la plupart des politiques sectorielles connaissent véritablement une participation des OP/OSC.

Influence sur la révision des politiques : Le ROPPA et ses partenaires et/ou alliés ont également contribué à une révision stratégique de certaines politiques, stratégies et/ou programmes en cours, qui ne prenaient pas suffisamment en compte les préoccupations de développement des exploitations familiales.

¹⁸ livret 3 : «VEILLE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES ET EFFICACITE DE L'ACTION PAYSANNE»

(30) L'action du ROPPA sur les politiques définies dans le cadre de la CEDEAO et leurs déclinaisons nationales

ECOWAP 2005 :

En amont de l'ECOWAP, les OP n'ont pas été associées à la définition du PDDAA, mais le ROPPA s'est fortement investi dans le cadre de la préparation de l'ECOWAP 2005 puis de sa mise en œuvre pour y faire avancer cinq thèmes en rapport avec la défense des intérêts des paysans à savoir (i) la reconnaissance de l'exploitation familiale agricole comme base de développement de l'agriculture ouest-africaine, (ii) la promotion de la souveraineté alimentaire, (iii) la priorité au marché régional (iv), la sécurisation foncière, (v) et l'implication des OP à toutes les étapes de la formulation, mise en œuvre, suivi-évaluation de la politique et des programmes.

ECOWAP + 10 et la préparation de la 2ème génération de PNIA :

Depuis 2016, le ROPPA participe au titre de futur signataire du pacte 2^{ème} génération du PRIA au nom des réseaux régionaux des OP à la formulation et la mise en œuvre de l'agenda de construction du PRIA et des PNIA de 2^{ème} génération. Sur insistance du ROPPA et des autres réseaux d'OP et d'OSC des dispositions ont été prises dans le guide méthodologique pour assurer une prise en compte de certaines préoccupations ou limites de la 1^{ère} génération des PNIA et PRIA, notamment (i) la participation effective des OP dans les pays (ii) le genre ; (iii) le financement de l'agriculture ; (iv) les exploitations familiales. Des propositions ont été faites pour préciser les rôles des différents acteurs dans le cadre institutionnel de mise en œuvre du PRIASAN. Certains outils du ROPPA tel que l'Observatoire des EF sont pris en compte dans les actions à soutenir. Le ROPPA note également avec satisfaction la prise en compte du secteur de la pêche dans le PRIASAN et dans les orientations prioritaires pour les PNIA.

(31) Les principaux résultats du réseau au niveau régional.

Au cours des trois dernières années, l'influence du réseau au niveau régional a conduit à trois principales catégories de résultats :

- L'accroissement de la responsabilisation des OP dans la mise en œuvre de politiques et programmes sectoriels régionaux. On relève sur ce plan la participation assurée et structurée des OP dans le pilotage de l'ECOWAP et de la PAU, qui a contribué à la mise en place d'instruments de politique favorable aux EF. D'autre part on note la responsabilisation des acteurs de la pêche pour la mise en place d'un cadre d'échanges et de pilotage des politiques de développement de la filière en Afrique de l'Ouest.
- La négociation et l'obtention de mandats pour la mise en œuvre de programmes régionaux sensibles aux EF. Ainsi, sur proposition des réseaux d'OP, un programme pour l'élevage a été élaboré en complément de l'ECOWAP. Egalement, par rapport à la défense des droits des EF pour la production de leurs semences et la

conservation de leur patrimoine génétique, le ROPPA et ses partenaires ont obtenu un mandat pour la mise en œuvre de deux projets de production et de diffusion de semences certifiées par les EF.

- La défense des préoccupations et demandes des exploitations familiales dans des politiques et stratégies commerciales. On relève particulièrement (i) l'obtention d'un engagement de la CEDEAO dans le cadre du PRIA 2^{ème} génération à suivre l'impact de l'application du nouveau TEC CEDEAO-UEMOA sur l'agriculture ouest africaine ; (ii) la défense d'un environnement commercial favorable à l'accès des exploitants familiaux aux marchés domestiques en Afrique de l'Ouest, par la non signature des accords APE, (iii) l'obtention de l'engagement des institutions de recherche à développer un espace permanent de concertation avec les OP, (iv) et le développement avec le FIDA d'un espace de concertation, d'échanges paysans et d'appui à la gouvernance des stratégies du FIDA.

(32) L'appréciation du ROPPA sur la mise en œuvre des politiques régionales

La plupart des politiques nationales dont les organisations paysannes ont apprécié les effets pour les exploitations familiales s'inscrivent dans le cadre des PNIA soutenus par les politiques et programmes régionaux, notamment le PRIA de première génération. À travers sa veille politique, le ROPPA a suivi et apprécié la mise en œuvre de ces programmes régionaux.

Portefeuille projet de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation : Le projet a contribué au lancement de plusieurs appels à projets aux bénéficiaires des EF et à la mise en œuvre d'actions de renforcement sur diverses thématiques des capacités des acteurs concernés.

- **Appréciation :** *Faible performance de l'Agence dans l'utilisation des ressources consacrées à la mise en œuvre du portefeuille des projets dû à des défis administratifs mais aussi aux procédures et conditionnalités liées à l'appui des partenaires financiers et techniques.*

Réserve régionale de sécurité alimentaire : Des appels ont été lancés pour le renforcement des capacités des acteurs. Deux appels d'offres ont été également lancés pour la livraison de céréales pour la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

- **Appréciation :** *Lenteur des processus. Niveau actuel de performance dans le pilotage des projets/programmes reste également faible.*

Programmes développement de filières prioritaires (UEMOA) : Appui réalisé principalement au profit des projets/programmes publics.

- **Appréciation :** *Faiblesse dans le suivi des orientations initiales (approche filière) et réorientation chemin faisant vers une approche globale visant la sécurité alimentaire (PCD- TSAN). Faiblesse du suivi et évaluation des résultats*

Programmes Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) soutenu par la Banque Mondiale : Formation des acteurs, appui à des programmes/projets publics, contrac-

tualisation avec APESS et RBM pour le portage d'activités, mise en œuvre d'activité visant l'amélioration de l'environnement institutionnel du pastoralisme

- **Appréciation** : *Retard dans l'exécution du programme, constat de la faible pertinence du programme établi par les acteurs régionaux y compris CEDEAO et UEMOA au regard de la réalité de l'élevage et des acteurs qui s'y investissent dans la région*

Programme régional d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers, 2016 (PRIDEC) : Formulation en cours de bouclage; processus porté par RBM au nom de l'ensemble des réseaux.

- **Appréciation** : *projet reste focalisé sur le pastoralisme et ne prend en compte l'élevage dans sa globalité*

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, Banque mondiale, 2010 (GAFSP) : Appui à plusieurs projets/programmes publics et privés en Afrique de l'ouest; appui à des projets des petits producteurs portés par leurs organisations

- **Appréciation** : *promotion d'une approche participative et inclusive favorisant la participation des OP dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Représentation du ROPPA et autres réseaux d'OSC et d'OP dans le COS. Divergences au sein du groupe des partenaires concernant le modèle d'agriculture à soutenir*

Irrigation au Sahel : Formulation du projet en phase de finalisation après une longue consultation dans la région ; Réalisation de nombreuses études. Vision basée sur un renouvellement de l'approche des projets d'irrigation.

- **Appréciation** : *Volonté d'assurer une bonne participation des réseaux d'OP, d'OSC et des collectivités. Projet tarde à se concrétiser*

Projet d'appui à la production et à la diffusion durable de semences certifiées en Afrique de l'Ouest (PAPROSEM) : Appui à la production et commercialisation de semences certifiées dans 7 pays; Renforcement de capacités et appui à la structuration des OP productrices de semences certifiées; Renforcement des capacités des OP impliquées dans la production et diffusion de semences certifiées

- **Appréciation** : *Mise en exergue du rôle important des OP dans la production et diffusion de semences certifiées et renforcement effectif des capacités des OP impliquées dans la production et diffusion de semences certifiées, mais retard dans l'exécution du programme lié principalement aux procédures du partenaire financier et de l'organisation de recherche en charge du suivi de la mise en œuvre du projet. Faible appropriation du projet par certaines plateformes nationales. Résultats diversement appréciables selon les pays.*

Appui à l'offensive riz : Appui aux plans d'actions des OP dans 4 pays visant le renforcement des capacités et du niveau d'adoption de semences certifiées.

- **Appréciation** : *Lenteur dans le processus de mise en œuvre.*

(33) Commentaires sur les résultats récents de l'action politique du ROPPA:

Avec l'avènement des programmes d'ajustements structurels, les Etats de la région se sont désengagés à partir de 1994 du secteur de la vulgarisation agricole. Cette situation a conduit les paysans à prendre en charge directement leurs problèmes.

Et c'est ainsi que s'est développé un mouvement paysan structuré partant de l'exploitant familial qui définit ses besoins et les fait porter par les OP (groupements, associations, coopératives...) qui se sont progressivement consolidés et ont gagné en efficacité pour défendre les intérêts des paysans. Les résultats que met en évidence ce premier rapport de l'OEF démontrent cette efficacité.

Au fil des années, le mouvement paysan ouest africain a pris une envergure qui a facilité le renforcement du leadership paysan, notamment au sein du ROPPA autour de ses administrateurs. Ce leadership obtenu par le renforcement de capacités mutuelles développées par les différentes parties prenantes constitue l'un des points forts du réseau. Il a permis l'émergence d'une masse critique de leaders engagés et compétents, décidés à protéger les intérêts des paysans : c'est pour eux une question de survie. Ces leaders ont pu prendre appui sur des personnes ressources qui se sont rendues disponibles pour les accompagner et soutenir techniquement le mouvement paysan.

Ces résultats n'ont pu être produits que dans un environnement politique favorable, marqué par l'élan donné par les accords de Maputo et de Malabo qui ont créé une opportunité stratégique renforçant l'action du mouvement paysan.

Enfin, l'ouverture des partenaires et leur disponibilité d'accompagnement reste l'un des facteurs importants de succès de l'action des OP et des résultats qu'elle a enregistré.





11

CONCLUSIONS : LES QUESTIONS TRANSVERSALES AUXQUELLES LE ROPPA DEVRA ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF

Les informations produites par les plateformes nationales ont permis d'identifier différentes thématiques sur lesquelles le ROPPA devra être particulièrement attentif par rapport à lui-même et par rapport aux politiques publiques. Neuf points mis en exergue dans les rapports des plateformes et évoqués dans la majorité voire la totalité des plateformes constituent autant de questions sensibles parce qu'elles sont transversales et que les réponses restent à trouver par rapport à elles. Le ROPPA doit chercher à clarifier ses positions et à anticiper par rapport à ces questions parce que le devenir de l'agriculture familiale reste dépendant des réponses qui y seront apportées.

(34) Question 1 : QUEL MODELE D'AGRICULTURE FAUT-IL PROMOUVOIR ?

Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, les Gouvernements sont souvent tentés de favoriser le modèle de l'agriculture industrielle, pourtant on sait que le premier objectif du secteur industriel à forte injection de capitaux n'est pas la sécurité alimentaire, ni la lutte contre la pauvreté, ni le développement durable, mais le profit.

- Cette «tentation» que peuvent avoir certaines politiques à privilégier l'agriculture industrielle à forte injection de capitaux au détriment de l'agriculture familiale invite le ROPPA à préciser ses positions par rapport au (i) renouvellement de l'approche de la performance des EF ; (ii) au renseignement de la capacité actuelle d'investissement des EF et à l'identification des actions qui peuvent permettre de la renforcer, (iii) à l'interrogation sur la problématique du financement de l'agriculture familiale, (vi) à la réaffirmation des engagements du réseau pour la promotion de la consommation des produits locaux issus des EF, (v) au déverrouillage d'un système libéralisé rendu complexe afin de favoriser le commerce inter-régional et la définition d'une position par rapport à la maîtrise des partenariats publics/privés et (vi) à la

question de la place du modèle de l'agriculture familiale pour les jeunes et la conception du ROPPA de la modernisation de l'agriculture familiale.

(35) Question 2 : QUELLE GESTION DE L'ESPACE ET QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

La mise en œuvre de chaque modèle d'agriculture engage la question de l'espace sur lequel il est mis en œuvre. Les observations faites par les pays mettent à jour deux aspects très révélateurs des enjeux pour les EF de pratiques ou de politiques en rapport avec l'affectation de l'espace. Il s'agit d'une part du risque d'accaparement des terres par des firmes ou grands opérateurs et d'autre part de la définition en cours dans plusieurs pays de schémas d'aménagement du territoire autour de «pôles de développement».

- Le ROPPA doit développer donc, pour avoir une capacité de veille et de proposition autour de ces questions et préserver les intérêts des exploitations familiales, approfondir sa réflexion et développer des compétences en matière d'aménagement du territoire et de gestion des biens communs.

(36) Question 3 : COMMENT RENOUVELER LES RESSOURCES NATURELLES ET ANTICIPER SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les observations faites sur le comportement des exploitations familiales relèvent une tendance à la baisse de la fertilité dans des pays qui étaient autrefois réputés fertiles.

- Cette préoccupation n'est pas nouvelle. Elle invite le ROPPA à préciser ses positions par rapport (i) à la gestion des ressources partagées, (ii) aux pratiques paysannes destructrices des ressources, (iii) aux OGM, (iv) au développement des agro-carburants et (v) à la construction des liens avec la recherche sur l'apparition des nouvelles attaques sanitaires aux cultures et aux animaux.

(37) Question 4 : SUR QUOI AGIR EN MATIÈRE DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE ?

L'importance de ces secteurs qui contribuent de façon notable à la nutrition et à l'apport de protéines animales dans l'alimentation des familles n'est plus à démontrer. Le secteur de la pêche exerce également une attraction certaine chez les jeunes et est générateur d'emplois. Cependant, ce secteur est également l'un de ceux où la concurrence entre la pêche industrielle et la pêche artisanale fait le plus sentir ses effets négatifs tant sur l'épuisement des ressources halieutiques que sur la destruction de la pêche familiale.

- Ce constat amène le ROPPA à chercher à étendre au domaine maritime sa réflexion sur (i) la gestion des ressources partagées, (ii) à développer ses capacités de suivi du secteur, (iii) et à augmenter sa capacité de proposition, notamment sur la pêche continentale et l'aquaculture.

(38) Question 5 : QUELLES POLITIQUES D'ÉLEVAGE ET QUELLE GESTION DU PASTORALISME ?

La production de ce premier rapport de l'OEF a permis au ROPPA d'approfondir son analyse de la question de l'élevage et du pastoralisme qui constituent des secteurs d'activités stratégiques pour de nombreux pays de la région et une importante source de densification et de dynamisation des économies locales.

- Le ROPPA sent la nécessité de préciser sa position par rapport à l'orientation des politiques d'élevage, (i) de formuler des propositions par rapport à la gestion des ressources communes/partagées à usage pastoral, (ii) de préciser la responsabilité des OP dans le rapport agriculteurs/éleveurs, (iii) d'approfondir la question de la mobilité transfrontalière des troupeaux et celle de la façon de discuter du pastoralisme au niveau inter-pays (iv) et de formuler des propositions pour la valorisation des espaces de pâturage.

(39) Question 6 : QUELLE CONTRIBUTION PEUT APPORTER LE ROPPA POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES FEMMES DANS LES POLITIQUES ?

On voit dans les apports des plateformes sur le fonctionnement des EF que le rôle de la femme s'observe à travers son active participation à tous les niveaux de la production agrosylvo-pastorale et halieutique dans l'exploitation familiale. Malgré des difficultés, presque tous les gouvernements ont adopté des politiques visant à donner les mêmes chances aux hommes et aux femmes d'accéder aux ressources. Cependant, l'application connaît des difficultés. Il apparaît dès lors que la problématique de l'équité de genre est une question de droit humain mais aussi une exigence pour un développement socioéconomique.

- Dans ce sens, le ROPPA doit proposer (i) une analyse sur l'évolution de la situation des femmes dans l'EF. Il doit également proposer (ii) quelque chose de nouveau sur le statut des membres de l'EF (iii) et relier cette question à celle de la démocratisation de la société.

(40) Question 7 : COMMENT AGIR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES JEUNES DANS LES POLITIQUES ?

Aujourd'hui, les jeunes sont non seulement de plus en plus nombreux mais leur niveau d'instruction progresse également et ils constituent un potentiel, une chance pour le développement économique et social. Cependant le déficit d'emplois pour les jeunes constitue une source de problèmes. Or les politiques définies en directions de la jeunesse ne sont pas à la hauteur du défi. Aussi, les inquiétudes pour les paysans se situent non seulement par rapport au désintérêt de beaucoup de jeunes ruraux pour l'agriculture qui contribue à accélérer le mouvement d'exode vers les villes et à diminuer la main d'œuvre familiale, mais également par rapport à la relève après leur mort de leurs exploitations.

- Ces constats et analyses incitent le ROPPA à (i) approfondir l'analyse de l'évolution de la situation des jeunes au sein des exploitations familiales, (ii) à faire un travail d'analyse critique des politiques sur les jeunes, (iii) se donner les moyens de mieux comprendre les raisons qui motivent les jeunes à quitter l'exploitation familiale et (vi) à produire une réflexion sur la façon de rendre plus attractives les EF, repérer les intégrations réussies et les capitaliser.

(41) Question 8 : SOUS QUEL ANGLE ABORDER LA SÉCURITÉ DANS LE MONDE RURAL ?

Avec la multiplication des conflits, des vols et agressions, des inquiétudes grandissantes par rapport à la sécurité foncière, la question de l'insécurité devient centrale dans la vie des ruraux, et ses conséquences pour les exploitations familiales sont évoquées dans les apports de la plupart des pays. Se sentant interpellé par cette question, le ROPPA doit recenser les types d'insécurité actuels dans le monde rural et identifier sous quelles formes les OP peuvent contribuer à réduire l'insécurité.

- Il doit se prononcer notamment sur (i) l'insécurité liée aux conflits armés, (ii) l'insécurité foncière (iii) l'insécurité liée aux conflits agriculteurs/éleveurs, (iv) l'insécurité des biens et des personnes, (v) et l'insécurité sanitaire.

(42) Question 9 : COMMENT RENFORCER LA CONTRIBUTION DU ROPPA À LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ?

Malgré les progrès accomplis, des incohérences et quelques lacunes majeures subsistent dans la mise en œuvre des politiques. La plupart d'entre elles, si elles ne privilégient pas le développement de l'agriculture commerciale avec une logique productiviste au détriment de l'agriculture familiale, présentent des déficits dans la manière dont elles sont mises en œuvre.

- Dans ce sens, le ROPPA devrait agir entre autre sur (i) la formation et le renforcement des capacités des leaders et OP membres du réseau à analyser les politiques pour mieux les comprendre, (ii) sur la fonctionnalité de ses dispositifs de veille politique et leur capacité à en assurer le suivi sur le long terme, (iii) sur le regain de vigueur des plateformes pour qu'elles soient présentes sur le terrain notamment durant la campagne agricole (iv) et sur la précision de ce sur quoi doit porter le suivi.





**CHAPITRE 4 :
PERSPECTIVES POUR
L'OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DU ROPPA**

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU ROPPA

Ce premier rapport est expérimental : à travers lui le ROPPA cherchait à tester sa capacité à produire des connaissances autour des exploitations familiales, tester le profil d'un produit, tester l'intérêt que susciterait cette production à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement paysan, et développer à partir de là une stratégie de consolidation qui s'inscrit dans son plan stratégique.

Cette stratégie a trois visées principales qui dessinent les perspectives ouvertes par cette expérience :

- valoriser l'utilisation de ce premier rapport
- consolider l'observatoire
- prendre appui sur la dynamique créée pour renforcer les cohérences stratégiques du ROPPA



12

LA VALORISATION DE L'UTILISATION DE CE PREMIER RAPPORT

(43) Valorisation interne :

Selon le niveau considéré (réseau régional, plateformes nationales, fédérations/unions et OP de base membres des plateformes) l'utilisation des informations et réflexions contenues dans ce rapport doit d'une part permettre aux OP de mieux cibler les services qu'elles apportent à leurs membres (services aux plateformes pour le réseau régional, et services aux exploitations familiales à travers la chaîne organisationnelle qui arrive jusqu'à elles sur le plan national), et d'autre part nourrir leur action politique.

La première condition pour que les OP membres du ROPPA puissent tirer parti de ce premier rapport (et de ceux qui viendront par la suite) est non seulement qu'il soit largement diffusé en leur direction, mais qu'elles se l'approprient. Pour favoriser cette appropriation le ROPPA va s'appuyer sur le dispositif qui a permis de collecter les données du rapport (noyau régional, points focaux, comités OEF là où ils existent) pour organiser des restitutions/autoévaluations nationales puis régionales visant à mettre concrètement en relation les thèmes d'action de la plateforme et de ses démembrés et les thèmes du rapport (ce que la décomposition du rapport

en livrets a pour objet de faciliter), et à apprécier la fonctionnalité de ce premier rapport ainsi que la démarche utilisée par chaque plateforme pour participer à sa production. Le ROPPA mettra également en discussion ce rapport dans les différents cadres du réseau (cadres filières, cadre élevage, collèges des femmes et des jeunes).

Les questions posées par ce rapport sur la viabilité des exploitations familiales ainsi que les 9 «questions transversales» sensibles identifiées à partir de la veille politique du ROPPA vont par ailleurs continuer de nourrir la réflexion interne aux différents niveaux du réseau.

(44) Valorisation externe :

Le partage des résultats de ce rapport doit permettre de structurer et d'approfondir les débats et dialogue du ROPPA sur les questions relatives aux exploitations familiales avec les institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS...), les États, les services techniques, les partenaires techniques et financiers, les ONG et organisations de la société civile, les

autres OP, la formation et la Recherche.

Deux approches vont être mises en œuvre pour favoriser la valorisation de ce rapport auprès de ces acteurs.

D'une part une large diffusion va être faite de la présente synthèse tandis que les livrets qui la complètent seront communiqués aux acteurs qui en voient l'utilité pour eux et en feront la demande.

D'autre part le réseau va, en fonction de leur objet, introduire dans les rencontres thématiques qu'elle initie ou auxquelles elle participe une présentation ciblée, préparée en comité restreint, des éléments du rapport utilisables pour alimenter le débat et sensibilisera à cette occasion les participants sur l'intérêt des connaissances paysannes produites. Une attention particulière sera apportée à ce type de valorisation dans les rencontres du Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires (RPCA), celles avec les partenaires qui ont soutenu le processus de l'observatoire du ROPPA, et celles qui se tiendront avec la Recherche.



13

LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE

(45) Prendre appui sur la «mémoire de l'Observatoire»

Les motivations du travail de mémoire sur l'observatoire

L'enjeu de la construction de la mémoire de l'observatoire des exploitations familiales du ROPPA est de permettre au ROPPA et à ses plateformes nationales de partir des acquis de son expérience pour poursuivre le processus de construction de l'observatoire.

La décision d'ouvrir un chantier sur la reconstitution de la mémoire de l'observatoire, c'est à dire des étapes de sa construction, a été prise à l'atelier de Cotonou de 2015. Elle est fondée sur trois motivations principales : (i) apprendre sur nos succès et nos limites pour construire l'observatoire à partir de nos pratiques, (ii) croiser la lecture de l'évolution de ce projet avec celle de la vie institutionnelle du ROPPA et ses évolutions «en dent de scie», et (iii) publier : on est dans un environnement international qui s'intéresse à la création de dispositifs d'observation de l'agriculture familiale ; on ne veut pas que l'on parle de nous sans partir de nos sources.

Outil politique, la mémoire de l'observatoire sera une référence dans le dialogue avec les institutions régionales et internationales qui veulent appuyer l'agriculture en distinguant parmi les segments celui de l'exploitation familiale : elle permettra de montrer comment le ROPPA cherche, à travers plusieurs tâtonnements, à trouver une réponse satisfaisante à la question : « *comment renseigner sur la spécificité des exploitations familiales ?* ». Cette mémoire doit également alimenter le cadre OP/recherche du ROPPA. Elle permettra de dialoguer avec les autres systèmes d'observation de l'agriculture existants.

Comment sera réalisé ce travail

Le travail de mémoire sur l'observatoire des exploitations familiales a déjà été amorcé en 2016 à travers une revue documentaire qui a permis de rassembler une cinquantaine de documents. Il sera poursuivi. Une rencontre de cadrage méthodologique, de repérage des informations ou/et les sources d'informations et d'adoption d'une feuille de route déclenchera le processus de la construction de la mémoire de l'observatoire.

(46) Renforcer les capacités des acteurs de l'observatoire

Les acteurs et les capacités à renforcer

Les chevilles ouvrières de l'Observatoire paysan du ROPPA sont les *plateformes nationales et leurs démembrements* : ce sont elles qui alimentent en données l'observatoire à partir des différents suivis qu'elles réalisent (suivi des exploitations familiales, suivi des campagnes agricoles, veille sur les politiques). L'expérience de la production du premier rapport montre que deux types de capacités sont à renforcer à leur niveau :

- Les capacités de suivi : l'analyse des pratiques de suivi détaillée dans le LIVRET 4 complétant cette synthèse montre que l'on a trois cas de figure : certaines plateformes ont des dispositifs de suivi performants, d'autres ont des dispositifs partiels ou embryonnaires, d'autres enfin n'en ont pas encore.
- Les capacités de traitement et d'exploitation des données collectées. Le ROPPA voudrait arriver à ce que chaque plateforme soit capable à son niveau de produire régulièrement des rapports nationaux d'observation publiables et acquière une autonomie de valorisation des connaissances paysannes autour des exploitations familiales.

Par ailleurs, pour qu'il aboutisse il a fallu que le processus de co-construction de ce premier rapport à partir des suivis de terrain soit animé à un niveau d'ensemble par l'équipe technique du noyau régional et au niveau de chaque pays par les points focaux des plateformes nationales. Ces accompagnateurs du processus ont assurés des fonctions de coordination, de facilitation, de communication, d'appui méthodologique, de programmation, de gestion, de suivi, d'intégration

et de traitement des données collectées et de capitalisation. À l'exercice de chacune de ces fonctions correspondent autant de capacités qui ont commencé à se forger à travers l'expérience pratique et qui devront être renforcées.

Trois modalités de développement des capacités

- La première voie de développement des capacités déjà utilisée pour produire ce rapport est celle de la pratique (apprendre en faisant). Elle fait partie des modes d'apprentissage paysans et elle va continuer d'être privilégiée.
- En repérant les besoins de renforcement de capacités dans certaines plateformes et les compétences existant dans d'autres, les exercices de restitution/autoévaluation vont permettre de mettre en œuvre une seconde modalité : LES ÉCHANGES. La plupart des OP en ont déjà l'expérience.
- L'UNIVERSITÉ PAYSANNE du ROPPA (UPR) va par ailleurs créer des modules de formation en rapport avec les exigences du fonctionnement de l'Observatoire des exploitations familiales. Elle a déjà retenu la production et la capitalisation de connaissances parmi ses thèmes et pourra prendre comme cas d'application la gestion des connaissances produites dans les rapports de l'Observatoire.

(47) Développer progressivement l'observatoire

Au fur et à mesure que les différentes fonctions de suivi, de traitement, de coordination et de gestion de cet instrument se consolideront, les organes de l'Observatoire vont trouver leur profil. Le développement institutionnel de cet Observatoire sera ainsi progressif.

Arrivera cependant un moment où il paraîtra possible et nécessaire de formaliser l'organisation d'ensemble de cet instrument, ses procédures, ses outils de collecte et de traitement, ses supports de diffusion et son financement pour systématiser et assurer la permanence de son fonctionnement. Le ROPPA ne veut pas le faire trop tôt pour éviter de figer la dynamique de la construction de l'observatoire et se donner les moyens d'adapter cet instrument aux réalités paysannes : son expérience passée l'a instruit sur ce point. Par contre, on peut d'ores et déjà anticiper sur certaines exigences auxquelles l'Observatoire, sous sa forme aboutie, devra satisfaire pour déjà mettre en place certains éléments constants (objets d'observation, dispositifs, outils de suivi et de diffusion etc.) qui constitueront le socle permanent de l'Observatoire, sachant que l'observatoire devra permettre d'établir des comparaisons dans l'espace et dans le temps pour renseigner sur les spécificités des différents types d'exploitations familiales ou de politiques, et sur les tendances des évolutions. L'un de ces éléments qui déjà paraît devoir être retenu comme une constante de l'observatoire sera le suivi des campagnes agricoles qui peut constituer un tronc commun au suivi des dynamiques des exploitations familiales et à la veille sur la mise en œuvre des politiques¹⁹.

¹⁹ cette option invite à l'approfondissement des relations avec le RPCA, dont les rapports sont bien utilisés par le secrétariat exécutif, mais dans l'ensemble actuellement sous utilisés par les plateformes nationales.



14 LE RENFORCEMENT DES COHÉRENCES STRATÉGIQUES DU ROPPA

(48) Créer une cohérence entre les grands chantiers du ROPPA sur la base des résultats de l'observatoire

La sixième convention du ROPPA (Niamey, 2014) avait mobilisé le réseau autour de 5 «grands chantiers» : la relance de l'Observatoire des Exploitations familiales, l'animation du cadre de dialogue sur les politiques, celle d'un cadre OP/Recherche, le reprofilage de l'Université paysanne, et du Forum des affaires.

Depuis lors, des actions ont été conduites en rapport avec chacun de ces chantiers sans que des liens ne soient établis entre elles.

Il apparaît aujourd'hui au vu des résultats du processus de relance de l'Observatoire que les apports de son premier rapport et de ceux qui vont suivre vont permettre d'orienter et d'affiner les thèmes, les approches, le ciblage des partenaires et des participants paysans de chacun des autres grands chantiers. On a déjà évoqué les liens directs à établir entre l'UNIVERSITÉ PAYSANNE et le renforcement des capacités en relation avec l'observatoire. Le ROPPA a également en perspective l'organisation d'une TABLE RONDE OP/RECHERCHE pour identifier des demandes paysannes à la recherche à partir des thèmes qui se dégagent des 9 questions transversales et des points sensibles mis à jour dans le premier rapport de l'observatoire. Les résultats de la veille politique présentés dans le livret 3 vont directement nourrir le CADRE DE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES. Enfin le focus qui pourra être mis dans de prochains cycles d'observation sur les questions de valorisation des produits et de mise en marché devrait permettre d'alimenter le FORUM DES AFFAIRES. Le chantier de l'observatoire a ainsi vocation à

constituer l'entrée commune aux autres grands chantiers et de contribuer de cette façon à leur mise en cohérence.

(49) Définir une nouvelle stratégie de communication

L'expérience de co-construction et de production de connaissances paysannes engagée par l'observatoire ouvre un champ de réflexion très stimulant sur l'adaptation du système de communication du ROPPA. On voit en effet que les questions très concrètes qui se posent à l'Observatoire pour produire des connaissances et les diffuser²⁰ valent en fait pour les autres services du Réseau. C'est donc une stratégie de communication commune à toutes les composantes du ROPPA qui peut être repensée à partir des besoins de l'Observatoire. Un groupe de réflexion sur la construction d'un système de communication adaptée va y travailler.

(50) Mettre en œuvre le nouveau plan stratégique du ROPPA

En élaborant des «plans stratégiques», le ROPPA se dote d'un outil de mise en cohérence de ses actions pour qu'elles convergent vers la réalisation de la vision politique du Réseau et de ses priorités stratégiques. Le ROPPA avait déjà donné une grande place à la transformation des exploitations familiales dans son plan quinquennal 2012/2016. Il voit maintenant plus clairement comment, dans le prochain plan dont il soumettra le financement à ses partenaires, l'observatoire des exploitations familiales sera la clé de la mise en cohérence de ses actions pour qu'elles soient au service des «exploitations familiales qui nourrissent l'Afrique».

²⁰ ces questions sont notamment : Qui faire communiquer avec qui, comment mettre d'emblée les plateformes dans le flux des communications ? Sur quoi communiquer, pourquoi et pour qui ? Quels langages, quels supports, et quels canaux utiliser (ils doivent être diversifiés : visuels, évènementiels...) ? Comment la communication peut elle faciliter le décloisonnement et les synergies au sein du ROPPA, cimenter des communications internes transversales ? Sur quelles pratiques et expériences porteuses peut-on prendre appui (Afrique nourricière, autres campagnes...) ? Quels moyens sont nécessaires ?



15

LES PROCHAINS RAPPORTS DE L'OBSERVATOIRE

(51) Se projeter sur 2018 : un rapport d'observation amélioré

Les processus d'évaluation et de bilans du premier rapport ainsi que les commentaires et suggestions que va susciter sa diffusion externe vont permettre en 2017 d'identifier les améliorations qui peuvent être apportées aux prochains rapports. Des actions de renforcement de capacités vont être réalisées en conséquence. Elles vont notamment porter sur l'amélioration des pratiques de suivi, mais le calendrier ne va pas permettre qu'elles s'appliquent de façon systématisée à la campagne 2017. C'est donc sur la campagne 2017/2018 qu'un rapport du type du premier, mais bénéficiant de l'amélioration des capacités de suivi développées par les plateformes et le ROPPA, sera produit par l'observatoire. Il pourra mettre plus particulièrement l'accent sur des aspects peu explorés dans le premier rapport. Les options à ce sujet restent à prendre. Ce troisième rapport de l'observatoire permettra d'établir des comparaisons dans le temps par rapport aux observations faites en 2016

(52) En 2017, un rapport intermédiaire

Le rapport 2017 serait alors un rapport intermédiaire dont le profil reste à déterminer, mais il s'agirait en toute hypothèse d'un rapport moins lourd que le rapport N°1, les énergies étant plus mobilisées sur le renforcement des capacités. L'orientation reste ouverte ; ce peut être :

- un rapport d'avancement de la consolidation de l'OEF portant sur un bilan des actions de renforcement des capacités.
- ou être un rapport thématique poursuivant la réflexion du ROPPA sur une des questions sensibles identifiée dans le rapport 2016.

Dans les deux cas, il donnera aussi des résultats intermédiaires sur la campagne 2016/2017 (ce qui permettra d'entretenir la mobilisation des plateformes sur l'observation et de conserver des éléments de comparaison dans le temps), mais non approfondis. On se concentrera par exemple sur la soudure 2017, qui fournira des indications très significatives sur la campagne 2016/2017.

Rue Kanti Zoobré
09 BP 884 Ouagadougou 09
Burkina Faso
Tel : 00226 25 36 08 25
Email: roppa2000@yahoo.fr
Email: secretariat@roppa-afrique.org
Site web : www.roppa-afrique.org
Facebook : roppawestafrika
Twitter : roppainfo

